

SUIVEZ-NOUS SUR



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

S²LO

ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_011-DE

RAPPORT PRIX

& QUALITE DU SERVICE

DE L'EAU POTABLE 2021

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_011-DE

Sommaire

Sommaire.....	1
Avant-Propos.....	3
Introduction	5
Les chiffres clés pour 2021	6
I. Présentation générale du service	7
A. Caractérisation générale du service	7
1. Organisation administrative du service.....	7
2. Estimation de la population desservie	8
3. Nombre d'usagers	9
4. Conditions d'exploitation du service	10
a) Les modes de gestion du service de l'eau potable	10
b) Rôle de la Direction de l'Eau Potable.....	11
c) Les modes de gestion du service d'eau potable sur le territoire	11
d) Nature des compétences déléguées.....	12
e) Échéances des contrats d'exploitation	13
B. Ressources en eau	14
1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM.....	14
2. Conventions d'échange d'eau	16
3. Total des volumes d'eau potable prélevés sur les ressources	17
4. Volumes exportés par les différents services de distribution	18
5. Volumes importés par les différents services de distribution.....	19
6. Volumes consommés	20
C. Etat du patrimoine.....	21
1. Stations de traitement	21
2. Réservoirs.....	22
3. Réseaux	22
4. Equipements de pompage ou de surpression	23
5. Turbines.....	23
6. Travaux réalisés	23
a) Ressources – Stations de traitement	23
b) Réseaux – Ouvrages de distribution	24
II. Tarification du service et éléments financiers	25
A. Tarification du service	25
B. Prix du service de l'eau potable.....	28
1. Structure des prix des services de l'eau potable pour chaque service de distribution	28
2. Composantes de la facture de 120 m ³	30
C. Recettes du service.....	33
1. Recettes perçues par la Collectivité	33
2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués	33
3. Taux d'impayés.....	34
D. Eléments financiers	35
1. Remboursement de la dette	35
2. Durée théorique d'extinction de la dette.....	35
III. Les indicateurs de performances des services	37
A. Qualité de l'eau	37
1. Qualité de l'eau (hors SIEMLY et SI du Haut Forez).....	37
2. Branchements en plomb	39

B. Performance des réseaux	
1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	39
a) Définition de l'indicateur	39
b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole.....	40
2. Rendement et indice linéaire de pertes en réseau	42
a) Définition des indicateurs	42
b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM	44
c) Valeurs des indicateurs par service.....	45
Annexes.....	49

Avant-Propos

L'eau potable a été transférée à la Métropole le 1er janvier 2016. La prise en charge d'une compétence aussi essentielle pour la population sur le territoire de 44 de nos 53 communes (9 relèvent de syndicats mixtes au périmètre plus large), ne pouvait s'affranchir des modes de fonctionnement communaux qui existaient avant cette date. En effet, Saint-Etienne Métropole était tenue de reprendre à son compte, la gestion et la mise en œuvre des délibérations, marchés, et décisions, préalablement arrêtés par les municipalités, qui, avant leurs échéances, empêchaient de modifier immédiatement les organisations existantes.

Le Code Général des Collectivité Territorial (article L5217-1) définit la Métropole comme un « regroupement de plusieurs communes au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique et social afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire dans un esprit de coopération régionale avec le souci d'un développement territorial équilibré. »

L'eau potable s'inscrit à l'évidence dans ce projet qui est le nôtre, et 6 ans après la prise en charge de la compétence, il s'est agît d'arrêter l'organisation qui devra constituer, à terme, un service unique et solidaire sur tout le territoire.

Dans cette perspective, la préoccupation première était avant tout de disposer partout de ressources suffisantes, protégées et de qualité. C'est pourquoi il a été acté de regrouper sources, barrages et conduites d'amenée au sein d'un même service d'eau brute permettant d'envisager des interconnexions de secours et d'en partager rapidement les charges. Ce service sera créé dès 2023 à partir du barrage de Lavalette et des ouvrages du Furan puis sera annuellement élargi aux ressources de l'Ondaine et de la Vallée du Gier jusqu'en 2025.

La mise en commun des unités de production et des réseaux de distribution était quant à elle plus compliquée puisque plusieurs modes de gestions existent actuellement et que les contrats conclus doivent être menés à leur terme. La démarche à poursuivre ne pouvait donc qu'être progressive. Aussi, il a été décidé que les communes, alimentées par les mêmes ressources ou les mêmes unités de production, relèveront d'un même service après la fin des contrats en vigueur (qui ont été reconduits depuis 2016 avec des échéances concordantes).

Les 13 communes alimentées principalement par l'usine de traitement de Solaure (et les ressources du Lignon et du Furan) initient cette démarche à partir du 1^{er} octobre 2022. S'en suivront, par étape et jusqu'en 2026, quatre autres regroupements sur les communes respectivement de l'Ondaine, de la Plaine du Forez, de la Moyenne Vallée du Gier et de la Basse Vallée du Gier.

Avec le service de Saint-Chamond et de l'Herme renommé « Haute-Vallée du Gier » ce seront donc 6 services de production et de distribution qui se substitueront graduellement aux 35 actuels avant un ultime rassemblement au sein d'un seul et même service Métropolitain qui ne peut être envisagé avant 2035.

Le choix du mode de gestion de ces services ne relève d'aucun dogme ou d'idées préconçues. Les coûts et les caractéristiques respectifs d'une gestion directe ou déléguée sont établis, discutés, analysés puis comparés en vue de proposer aux élus Métropolitains l'option à même d'assurer à tous les abonnés le meilleur service au prix le plus juste. C'est après l'application de ce principe, que le Conseil a décidé le 28 janvier 2021, de déléguer le service de distribution des 13 communes alimentées par l'usine de Solaure.

../..

Une réorganisation importante de l'eau potable est donc maintenant regroupements arrêtés avaient déjà été, si ce n'est étudiés, du moins évoqués entre les communes avant le transfert de la compétence. Pour diverses raisons, les projets n'avaient pu être menés à bien. Mais aujourd'hui, plus d'obstacle dirimant, ces projets s'imposent à la Métropole qui se doit de fédérer les ressources, les moyens, les réseaux et les modes de gestion sur son territoire dans un souci d'efficacité et afin de garantir à la population des prestations de qualité équivalente, durables, équitables et au meilleur coût dans un contexte de mutation écologique et climatique inédit.

Vous aurez compris qu'un chantier ambitieux mais indispensable s'ouvre à nous. Je sais pouvoir compter sur le concours et l'engagement des élus, des partenaires et des équipes de la Métropole pour le mener à bien et assurer son succès. J'adresse donc à tous mes encouragements et mes remerciements en introduction de ce rapport 2021, dont le contenu est amené à se simplifier à l'instar de l'organisation du service dans les toutes prochaines années.



Bernard BONNET

Vice-Président en charge de l'eau potable

Introduction

Les Rapports Annuels Prix et Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, des rapports obligatoires. :

“ Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

... pour plus de transparence...

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le rapport annuel doit être examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL - art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du Maire des villes de plus de 50 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des délégataires ainsi que de données et informations propres aux Communes membres de la Métropole.

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.

Les chiffres clés pour 2021



I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

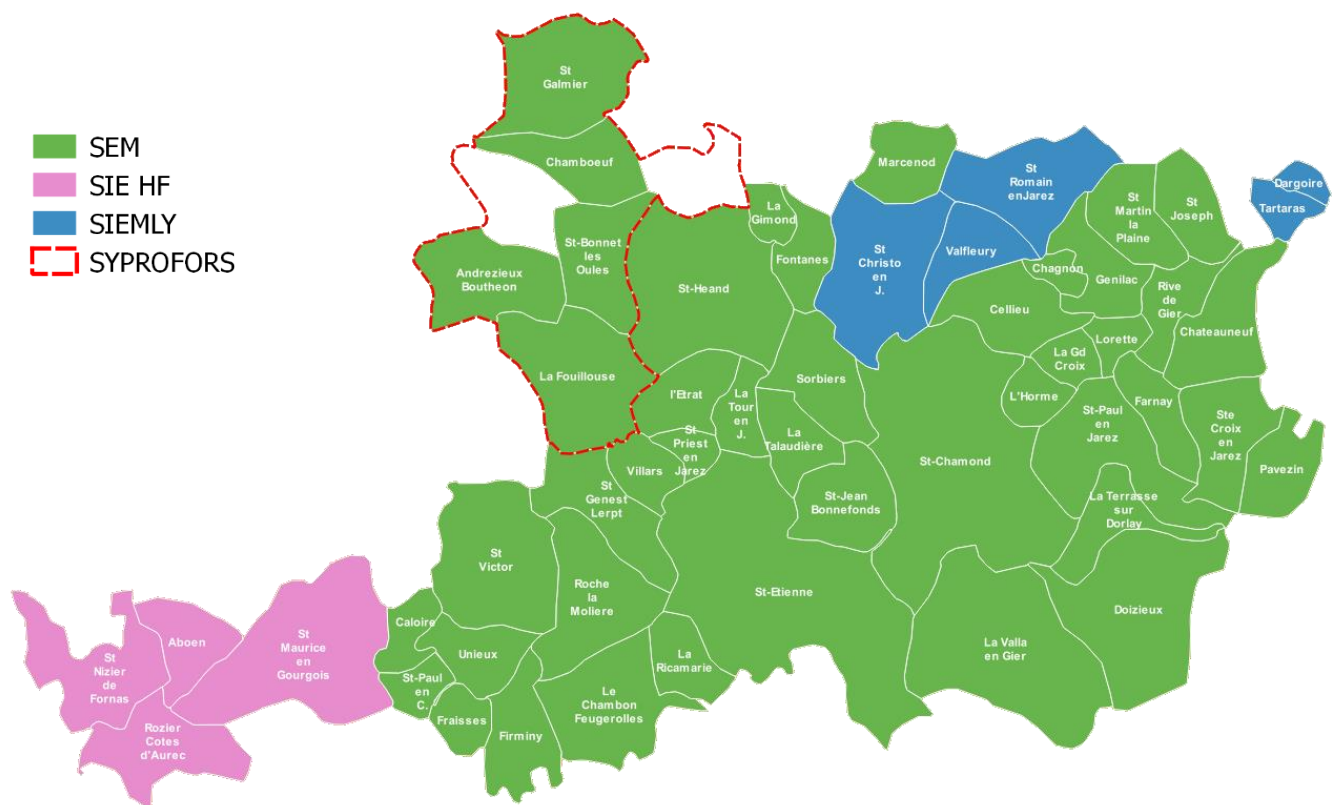
A. Caractérisation générale du service

1. Organisation administrative du service

Saint-Etienne Métropole (SEM) exerce la compétence eau potable (protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transport et distribution aux usagers) pour l'ensemble des communes membres à l'exception des communes de :

- ABOEN, SAINT-NIZIER-DE-FORNAS, SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS et ROZIER-COTES-D'AUREC pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat des Eaux du Haut-Forez (SIE HF),
- TARATARAS, DARGOIRE, SAINT-CHRISTO en JAREZ, VALFLEURY et SAINT-ROMAIN en JAREZ pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole adhère au SYPROFORS (SYndicat mixte de PROduction d'eau potable de la plaine du FOREz Sud) pour assurer la compétence production des communes de la FOUILLOUSE, ANDREZIEUX-BOUTHEON, SAINT-GALMIER, SAINT-BONNET les OULES et CHAMBOEUF.



2. Estimation de la population desservie

Sur la base des populations légales millésimées 2019 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022, la population totale des communes de SAINT ETIENNE METROPOLE est de 410 565 habitants.

Les communes pour lesquelles la compétence de distribution de l'eau potable est assurée par Saint-Etienne Métropole comptent 410 565 habitants. On estime à 401 014 le nombre d'habitants desservis par le réseau public et à 760 le nombre d'habitants alimentés par une ressource en eau indépendante.

Service	Nombre d'habitants 2020	Nombre d'habitants 2021	Estimation du nombre d'habitants 2021 desservis
ANDREZIEUX-BOUTHEON	9 887	10 113	10 113
CALOIRE	319	313	313
CELLIEU	1 719	1 728	1 728
CHAGNON	517	513	513
CHAMBOEUF	1 788	1 828	1 825
CHATEAUNEUF	1 645	1 651	1 651
DOIZIEUX	849	853	613
FARNAY	1 413	1 399	1 396
FIRMINY	17 190	17 089	17 087
FONTANES	691	692	684
FRAISSES	3 773	3 786	3 786
GENILAC	3 982	3 970	3 970
LA FOUILLOUSE	4 589	4 730	4 730
LA GIMOND	288	289	289
LA GRAND'CROIX	5 209	5 213	5 213
LA RICAMARIE	7 937	7 920	7 907
LA TALAUDIERE	7 031	7 076	7 076
LA TERRASSE SUR DORLAY	789	784	772
LA TOUR EN JAREZ	1 513	1 508	1 508
LA VALLA EN GIER	1 091	1 101	868
LE CHAMBON FEUGEROLLES	12 279	12 028	12 023
L'ETRAT	2 685	2 748	2 748
L'HORME	4 810	4 788	4 788
LORETTE	4 715	4 747	4 747
MARCENOD	722	714	703
PAVEZIN	372	386	365
RIVE DE GIER	15 228	15 099	15 099
ROCHE LA MOLIERE	9 916	9 976	9 969
SORBIERS	8 023	8 041	8 039
SAINT-BONNET LES OULES	1 693	1 710	1 710
SAINT-CHAMOND	35 448	35 253	35 202
SAINT-ETIENNE	175 057	175 792	175 648
SAINT-GALMIER	5 881	5 972	5 972

Service	Nombre d'habitants 2020	Nombre d'habitants 2021	Estimation du nombre d'habitants 2021 desservis
SAINT-GENEST LERPT	6 230	6 193	6 191
SAINT-HEAND	3 668	3 692	3 692
SAINT-JEAN BONNEFONDS	6 696	6 684	6 684
SAINT-JOSEPH	1 944	1 957	1 954
SAINT-MARTIN LA PLAINE	3 864	3 890	3 890
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1 392	1 388	1 388
SAINT-PAUL EN JAREZ	4 891	4 876	4 876
SAINT PRIEST EN JAREZ	6 187	6 201	6 201
SAINTE-CROIX EN JAREZ	485	484	484
UNIEUX	8 488	8 498	8 498
VILLARS	8 111	8 101	8 101
Total	401 005	401 774	401 014

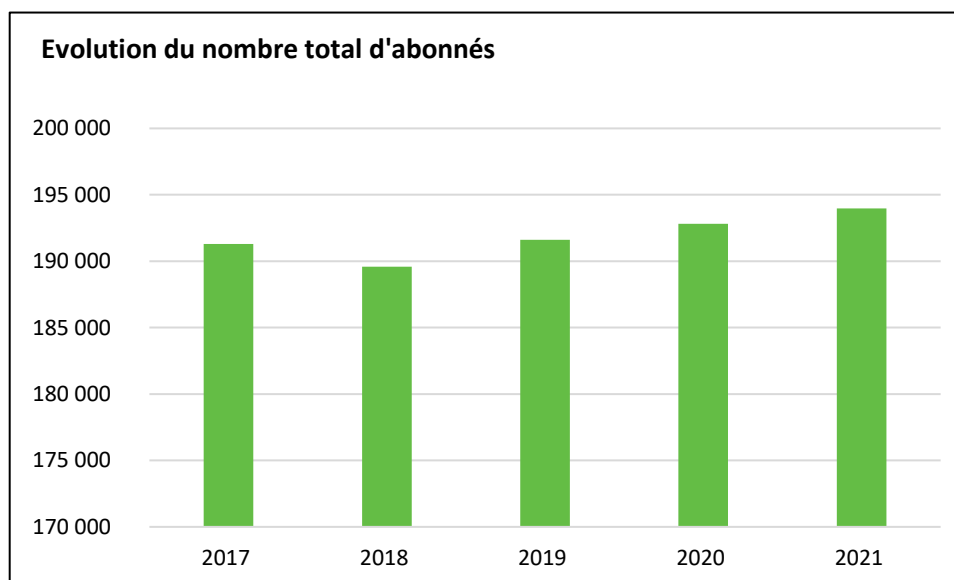
3. Nombre d'usagers

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement définit les abonnés domestiques et assimilés comme : "*ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement*".

Service	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés domestiques 2021	Nombre d'abonnés non domestiques 2021	Nombre d'abonnés total 2021
ANDREZIEUX-BOUTHEON	5 087	5 213	16	5 229
CALOIRE	144	143	0	143
CHAMBOEUF	697	706	0	706
CHATEAUNEUF	742	751	1	752
FIRMINY	5 468	5 518	2	5 520
FONTANES	297	301	0	301
FRAISSES	1 950	1 965	0	1 965
GENILAC	1 676	1 691	0	1 691
LA FOUILLOUSE	2 508	2 511	0	2 511
LA GIMOND	119	119	0	119
LA GRAND'CROIX	2 213	2 236	0	2 236
LA RICAMARIE	3 740	3 719	0	3 719
LA TALAUDIÈRE	3 658	3 702	0	3 702
LA VALLA EN GIER	405	420	0	420
LE CHAMBON FEUGEROLLES	5 497	5 793	0	5 793
L'ETRAT	1 541	1 587	0	1 587
LORETTE	2 247	2 295	2	2 297
MARCENOD	300	300	0	300
PAVEZIN	177	180	0	180
RIVE DE GIER	6 811	6 830	0	6 830

Service	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés domestiques 2021	d'abonnés non domestiques 2021	d'abonnés total 2021
ROCHE LA MOLIERE	4 826	4 856	0	4 856
SORBIERS	3 777	3 810	0	3 810
SAINT-BONNET LES OULES	770	771	0	771
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	88 281	88 253	15	88 268
SAINT-GALMIER	2 991	3 021	3	3 024
SAINT-GENEST LERPT	3 198	3 210	0	3 210
SAINT-HEAND	1 867	1 906	0	1 906
SAINT-JEAN BONNEFONDS	3 249	3 326	3	3 329
SAINT-JOSEPH	858	864	0	864
SAINT-MARTIN LA PLAINE	1 785	1 785	0	1 785
SAINT-PAUL EN CORNILLON	625	625	0	625
SAINT-PAUL EN JAREZ	2 027	2 022	2	2 024
SAINT PRIEST EN JAREZ	3 274	3 369	7	3 376
SAINTE-CROIX EN JAREZ	247	249	0	249
UNIEUX	4 252	4 311	14	4 252
VILLARS	4 022	4 022	0	4 022
CELLIEU CHAGNON	1 052	1 068	0	1 068
DOIZIEUX – FARNAY LA TERRASSE SUR D.	1 215	1 222	0	1 222
SAINT-CHAMOND - L'HORME	19 228	19 385	6	19 391
Total	192 821	193 898	71	193 969

Une augmentation de 0,60 % du nombre d'abonnés est constatée entre les deux exercices.



4. Conditions d'exploitation du service

a) Les modes de gestion du service de l'eau potable

Il existe deux modes de gestion différents sur le territoire : la régie et la gestion déléguée.

- **La régie**

Un service public est dit « exploité en régie » lorsqu'une personne publique le gère directement. La gestion peut être « directe » si la personne publique en assure la gestion avec ses propres moyens humains, matériels et financiers. Elle peut être totalement ou partiellement externalisée par la passation d'un ou plusieurs marché(s) public(s) de prestations de services (entretien des équipements, travaux, espaces verts, etc.). Le rôle de la Collectivité est alors de coordonner l'intervention des différents intervenants et d'assurer la gestion administrative du service, notamment le recouvrement contentieux de la redevance eau potable et plus largement la relation contractuelle avec les usagers.

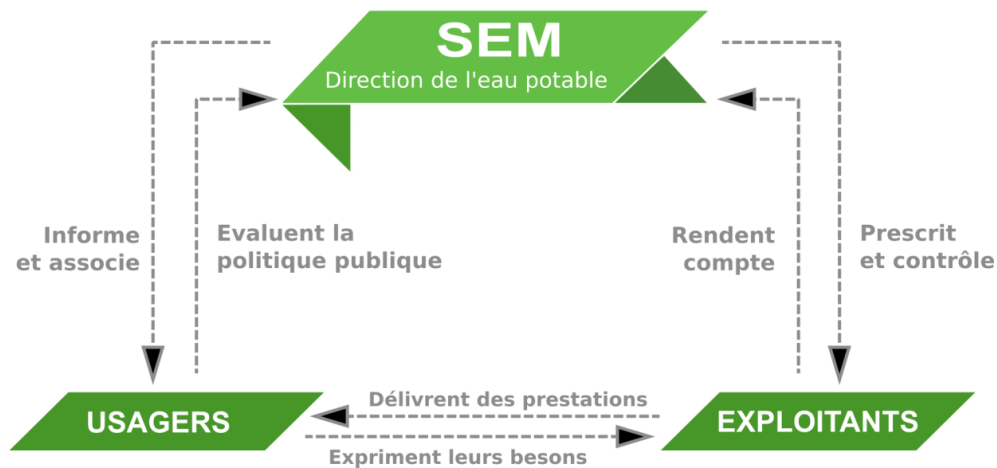
Les services d'eau exploités en régie sur le territoire le sont soit directement par SEM soit par le concours des communes avec lesquelles des conventions de gestion ont été arrêtées.

- **La gestion déléguée**

Ce mode de gestion permet de confier à un tiers extérieur à la Collectivité (délégataire public ou privé) la gestion du service à ses risques et périls et pour une durée limitée. Contrairement aux marchés, le délégataire n'est pas rémunéré par un prix versé par la Collectivité, mais par les recettes d'exploitation du service. La Collectivité conserve la maîtrise du service dans la mesure où le délégataire est tenu de rendre compte de sa gestion technique et financière.

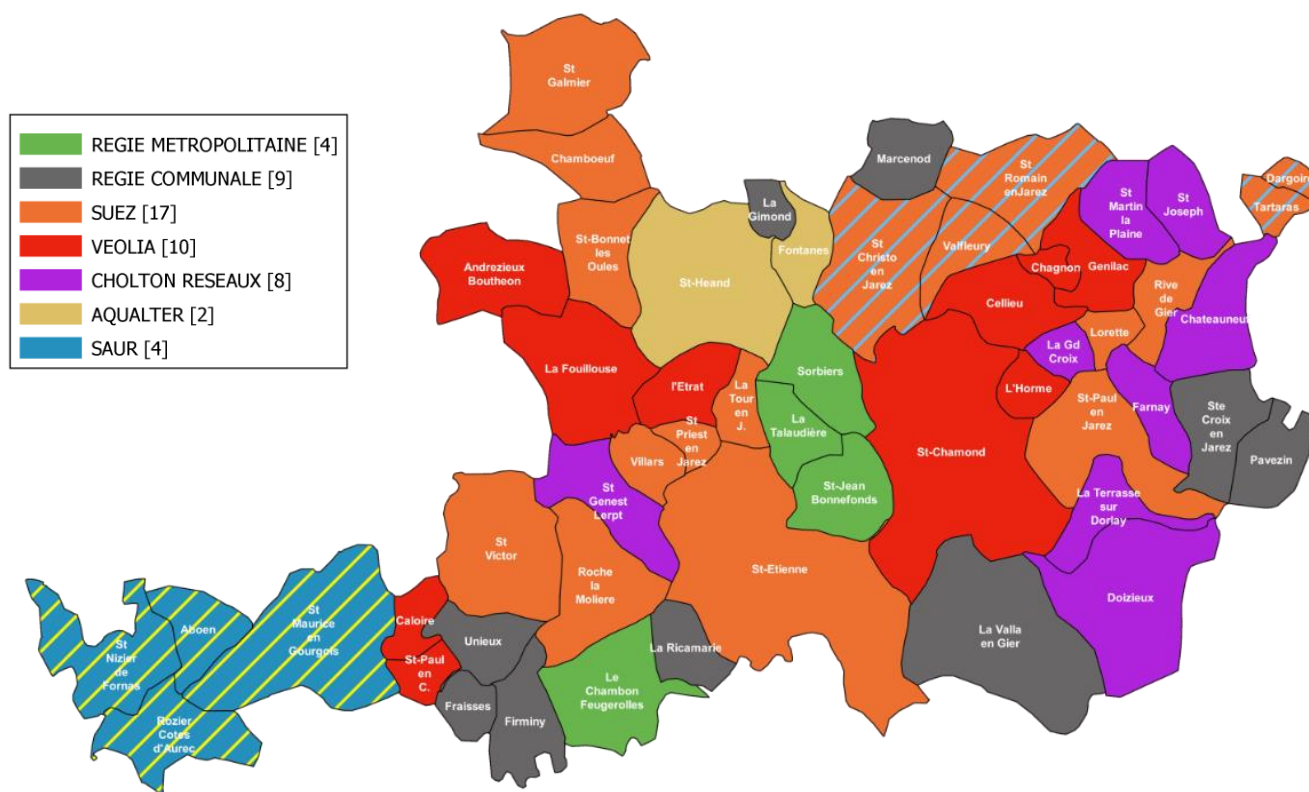
b) Rôle de la Direction de l'Eau Potable

La direction de l'eau potable de la Métropole gère l'eau potable sur les 44 communes pour lesquelles la compétence n'est pas transférée à un syndicat intercommunal. Elle a pour mission d'assurer au quotidien la production et la distribution d'eau potable en quantité suffisante, au meilleur prix, et en préservant l'égalité des consommateurs vis-à-vis de ce service.



c) Les modes de gestion du service d'eau potable sur le territoire

Au 1^{er} janvier 2022, la majorité des services publics d'eau potable sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole était gérée en **délégation de service** ou par **prestation de service** prépondérante.



d) Nature des compétences déléguées

Les délégataires sont chargés de l'ensemble de la gestion du service public de distribution d'eau potable, c'est-à-dire :

- Le prélèvement de l'eau brute dans le milieu naturel pour les services avec une ressource propre et son acheminement jusqu'aux usines de production d'eau potable,
- L'exploitation des usines de production d'eau potable et des réseaux de distribution,
- La surveillance, l'entretien et le renouvellement normal des ouvrages pour en garantir le maintien en état,
- La gestion de l'ensemble des relations avec les usagers (demandes de raccordement, renseignements, conseils ou réclamations) et la facturation du service intégrant le recouvrement de la part relative à l'assainissement collectif quand les usagers du service de l'eau sont aussi raccordés au réseau d'assainissement.

Pour le service de l'eau des communes de DOIZIEUX, FARNAY, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, RIVE-DE-GIER, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE et SAINT-JOSEPH le prestataire assume toutes ces missions à l'exception du recouvrement des factures, assuré par Saint-Etienne Métropole.

Pour les services en régie, ces missions sont directement réalisées par la Collectivité avec le concours des communes sur 9 services de la Métropole.

Au cours de l'exercice 2021 :

- un marché de prestation de service a été conclu avec l'entreprise SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX pour l'exploitation des usines de production des QUATRE VENTS et de LATOUR,
- le contrat du service de SAINT-PAUL-EN-JAREZ a été remis en concurrence et confiés à la SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX,
- le conseil Métropolitain par délibération du 28 janvier 2021 a décidé la délégation du service de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi majoritairement par l'usine de Solaure à savoir les communes de FONTANES, LA GIMOND, LA TALAUDIÈRE, LA TOUR-EN-JAREZ, L'ETRAT, ROCHE-LA-MOLIERE, SAINT-ETIENNE, SAINT-GENEST-LERPT, SAINT-HEAND, SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SORBIERS et VILLARS.

Saint-Etienne Métropole conserve les charges liées aux investissements importants, les renforcements de réseaux ou à la création de nouvelles infrastructures, à l'exception du service stéphanois pour lequel le contrat confie au concessionnaire les charges de premier établissement des infrastructures.

e) Échéances des contrats d'exploitation

Service	Délegataire	Mode de gestion (**)	Début de contrat	Fin de contrat
ANDREZIEUX-BOUTHEON	VEOLIA	DSP	01/01/2012	30/11/2024
CALOIRE	VEOLIA	DSP	01/01/2013	31/12/2022
CELLIEU - CHAGNON	VEOLIA	DSP	01/09/2020	31/12/2024
CHAMBOEUF	SSE (*)	DSP	01/01/2010	31/12/2024
CHATEAUNEUF	CHOLTON Réseaux	DSP	01/07/2012	31/12/2024
DOIZIEUX – FARNAY – LA TERRASSE SUR DORLAY	CHOLTON Réseaux	PS	01/11/2016	31/12/2024
FONTANES - SAINT-HEAND	AQUALTER	DSP	01/07/2018	30/09/2022
GENILAC	VEOLIA	DSP	01/09/2018	17/04/2025
LA FOUILLOUSE	VEOLIA	DSP	01/01/2021	31/12/2024
LA GRAND-CROIX	CHOLTON Réseaux	DSP	01/11/2011	31/12/2024
L'ETRAT	VEOLIA	DSP	01/01/2011	30/09/2022
LORETTE	SSE (*)	DSP	01/01/2013	31/12/2024
RIVE-DE-GIER	SSE (*)	PS	01/01/2020	31/12/2024
ROCHE-LA-MOLIERE	SSE (*)	DSP	01/01/2018	30/09/2022
SAINT BONNET LES OULES	SSE (*)	DSP	01/01/2013	31/12/2024
SAINT GALMIER	SSE (*)	DSP	01/01/2014	31/12/2025
SAINT-CHAMOND – L'HORME	VEOLIA	DSP	01/07/2017	30/06/2029
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN JAREZ	SSE (*)	DSP	01/10/1992	30/09/2022
SAINT-GENEST-LERPT	CHOLTON Réseaux	DSP	07/01/2015	30/09/2022
SAINT-MARTIN LA PLAINE - SAINT-JOSEPH	CHOLTON Réseaux	PS	01/07/2020	31/12/2024
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	VEOLIA	DSP	01/10/2009	30/09/2024
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	SSE (*)	DSP	01/12/2021	31/03/2025
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	SSE (*)	PS	01/04/2019	30/09/2022
SERVICE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE LA MOYENNE VALLE DU GIER	SSE (*)	DSP	01/01/2018	31/12/2024
VILLARS	SSE (*)	DSP	01/08/2018	30/09/2022

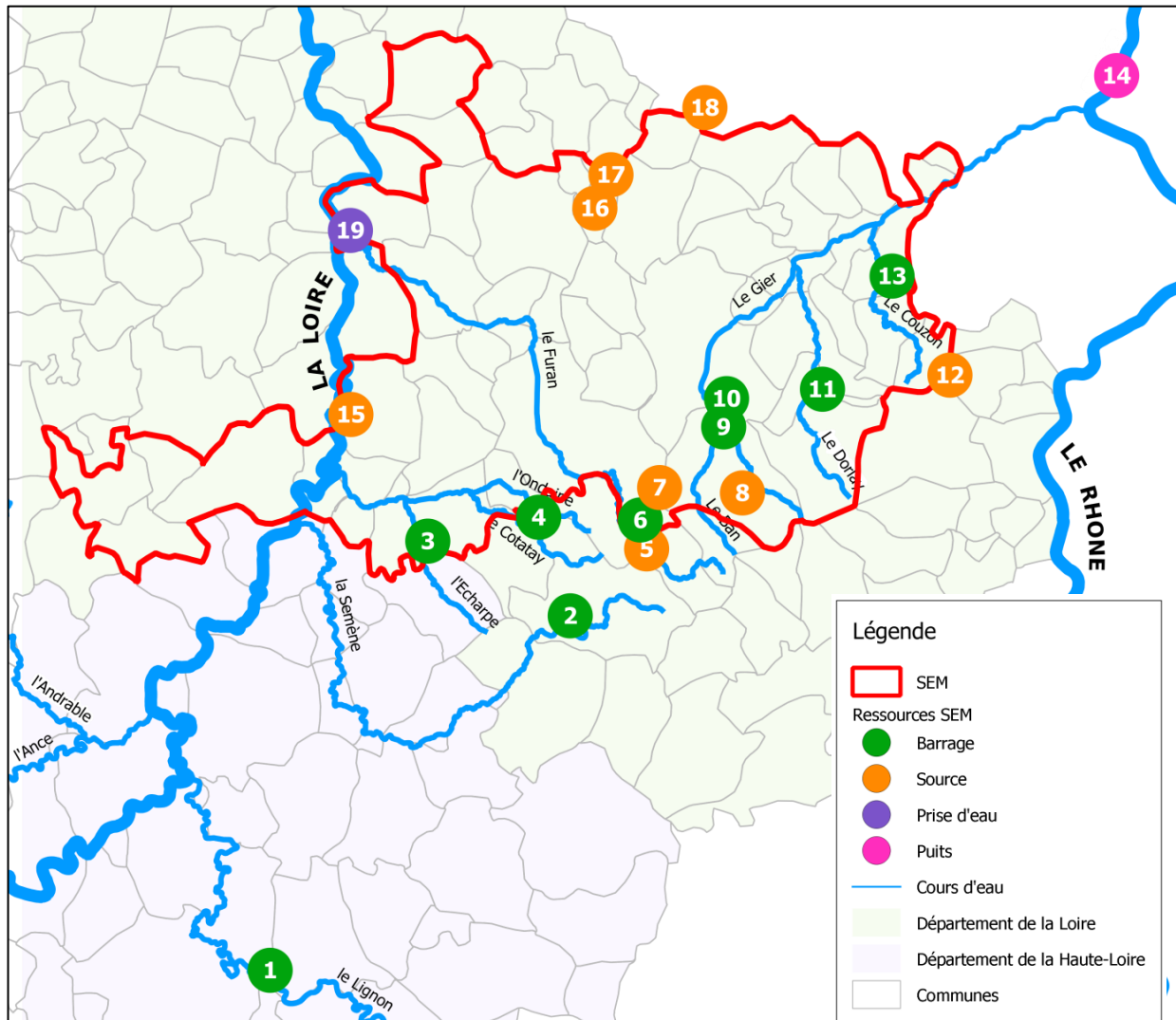
(*) SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX

(**) DSP : Délégation de Service Public

PS : Prestation de service

B. Ressources en eau

1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM



A chaque ressource est attribué un indice fonction de l'avancement de sa protection selon les caractéristiques suivantes :

Indice	Avancement de la protection
0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les communes de la Métropole sont alimentées par 11 barrages, 27 sources et 1 prise d'eau en rivière :

Ressource N°	Désignation	Indice de protection
1	Complexe de barrages de Lavalette et de La Chapelette	80 %
2	Barrage des Plats	80 %
3	Barrage de L'Echapre	40 %
4	Barrage du Cotatay	80 %
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	80 %
6	Barrage du Pas du Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)	80 %
7	Sources de ROCHETAILLEE :	
	• Source de Fontmorat	80 %
	• Source des Essertines	80 %
	• Source de Salvalris	80 %
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER :	
	• Sources de Flurieux 1	80 %
	• Sources de Flurieux 2	80 %
	• Sources de Flurieux 3	80 %
	• Sources des Combes	80 %
	• Sources Les Mines	40 %
	• Source de Galetière	80 %
	• Sources de Citrey Haut	80 %
	• Sources de Citrey Bas	80 %
	• Sources de Trois Heures	40 %
• Sources des Biais	80 %	
9	Barrage de La Rive	60 %
10	Barrage de Soulages	60 %
11	Barrage du Dorlay	60 %
12	Sources de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	80 %
13	Barrage du Couzon	80 %
14	Champ captant de GRIGNY du SIEMLY	80 %
15	Source de Caloire (dite de Fontfroide)	80 %
16	Sources de SAINT-HEAND :	
	• Source de Bois Sonnier 1	40 %
	• Source de Bois Sonnier 2	40 %
	• Source de Bois Sonnier 3	40 %
17	Sources de Fontanès (dite de Terreplate)	80 %
18	Sources de MARCENOD :	
	• Source de Printemps	80 %
	• Source des Groles inférieures	80 %
	• Source des Groles supérieures	80 %
	• Source Bonnard	80 %
	• Source Bruneton 1	80 %
	• Source Bruneton 2	80 %
• Source Bruneton 3	80 %	
19	Prise d'eau du SY.PRO.FOR.S (dite prise d'eau du Bas Chirat)	80 %

2. Conventions d'échange d'eau

Les conventions liant les services extérieurs à la Métropole pour la fourniture d'eau traitée sont les suivantes :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention	Import	Permanent	CHATEAUNEUF	SIEMLY		1/10/2010
Convention	Import	Ecart + Secours	SAINTE-CROIX EN JAREZ	SIEMLY	Maximum : 50 m ³ /j	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	PAVEZIN	SIEMLY	Maximum : 50 m ³ /j	1/09/2018
Convention	Import	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import		SORBIERS	SIEMLY	4m ³ /j	1/01/2008
Adhésion	Import	Permanent	ANDREZIEUX - BOUTHEON	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	CHAMBOEUF	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINT-GALMIER	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINT-BONNET LES OULES	SYPROFORS	-	23/06/2003
Convention	Import	Secours	MARCENOD	SIEMLY	Maximum : 100 m ³ /j , 10 m ³ /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	SAINT-ETIENNE	TARENTEISE	1,5 m ³ /h	17/06/2020
Convention	Export	Ecart et secours	SAINT-HEAND	AVEIZIEUX	1,7 m ³ /j	01/01/2019
Convention	Export - Import	Permanent (import) et secours	SAINT-HEAND	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import - Export	Secours	FONTANES	GRAMMOND	75 m ³ /j	31/08/2018
Convention	Import	Permanent	SAINT GALMIER	SIEMLY	Maximum : 400 m ³ /j , 25 m ³ /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	FRAISSES	Syndicat des Eaux de la Semene	50 m ³ /j + 40 m ³ /j	1 ^{er} /01/2003
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semene	9 m ³ /h	16/11/1999
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semene	1 m ³ /h	15/06/1987
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE	SYPROFORS	12 000 m ³ /j	26/05/2011
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE	SM du BONSON	6 000 m ³ /j	26/05/2011
Convention	Import	Permanent	SAINT-ETIENNE	TARENTEISE	1,5 m ³ /h	18/06/2020

Par ailleurs plusieurs collectivités sont desservies en eau brute par Saint Etienne Métropole, certaines en Haute-Loire par le complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette et d'autres dans la Loire par l'aqueduc des sources du Furan :

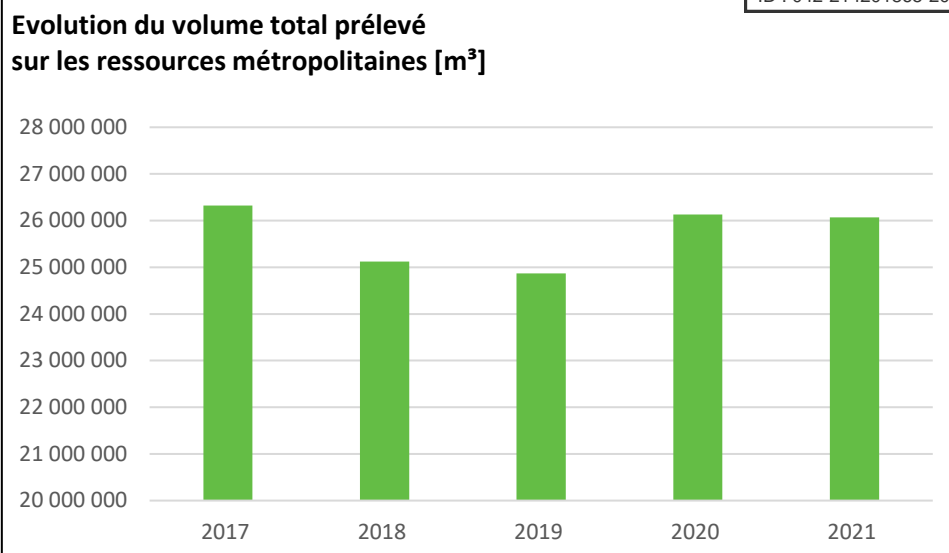
Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant		d'effet
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE	SIPEP(*)	66 l/s	20/09/2010
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE	Syndicat des Eaux de Montregard	23,8 l/s	15/03/2011
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE	SYMPAE(**)	128,5 l/s	12/06/2009
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE	AUREC-SUR-LOIRE	2 000 m ³ /j	30/06/1998
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE	Syndicat des Eaux de la Semène	-	2/05/2002
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE	LE BESSAT		
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE	TARENTEISE	6 m ³ /s	30/04/2012

(*) Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable d'Yssingaux

(**) Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

3. Total des volumes d'eau potable prélevés sur les ressources

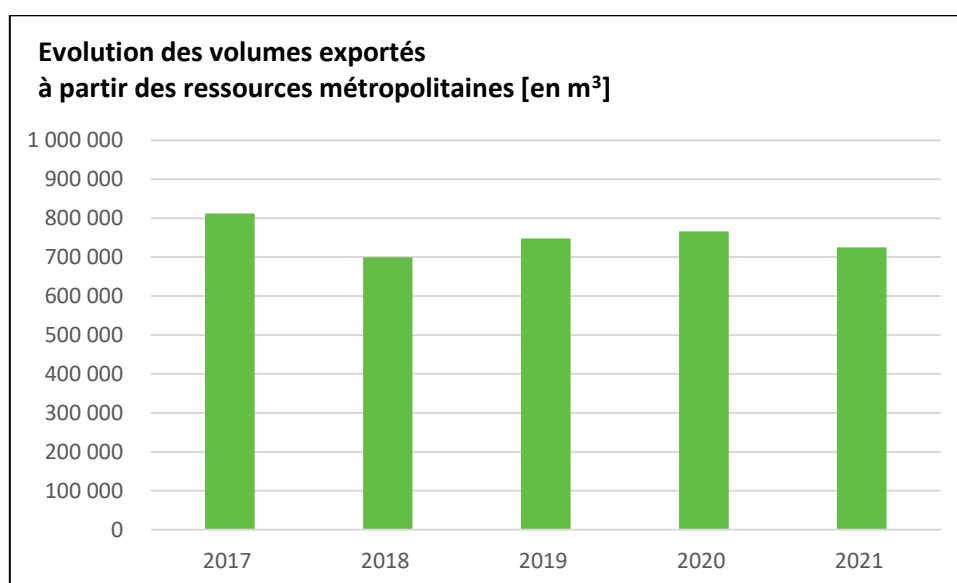
Ressource N°	Désignation	Volumes prélevés en 2020 [m ³]	Volumes prélevés en 2021 [m ³]	Evolution 2021 / 2020
1	Complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette	13 081 760	8 855 290	-32,31%
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	3 682 950	7 787 920	111,46%
6	Barrage du Pas de Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)			
7	Sources de ROCHETAILLEE			
2	Barrage des Plats (<i>ressource utilisée depuis 2019</i>)	747 632	858 286	14,80%
3	Barrage de L'Echape	2 403 947	2 366 821	-1,54%
4	Barrage du Cotatay	1 113 888	1 102 442	-1,03%
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER	34 640	35 999	3,92%
9	Barrage de la Rive	2 230 813	2 149 787	-3,63%
10	Barrage de Soulage			
11	Barrage du Dorlay	1 686 659	1 725 010	2,27%
12	Source de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	26 840	22 206	-17,27%
13	Barrage du Couzon	1 063 732	1 091 160	2,58%
15	Source de CALOIRE (dite de Fontfroide)	1 516	1 408	-7,12%
16	Sources de SAINT-HEAND	19 881	33 862	70,32%
17	Sources de FONTANES (dite de Terreplate)	4 138	9 145	121,00%
18	Sources de MARCENOD	31 454	32 527	3,41%
Total des volumes prélevés sur les ressources de SEM		26 129 850	26 071 863	-0,22%



4. Volumes exportés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole exportent les volumes suivants vers des collectivités extérieures à son périmètre.

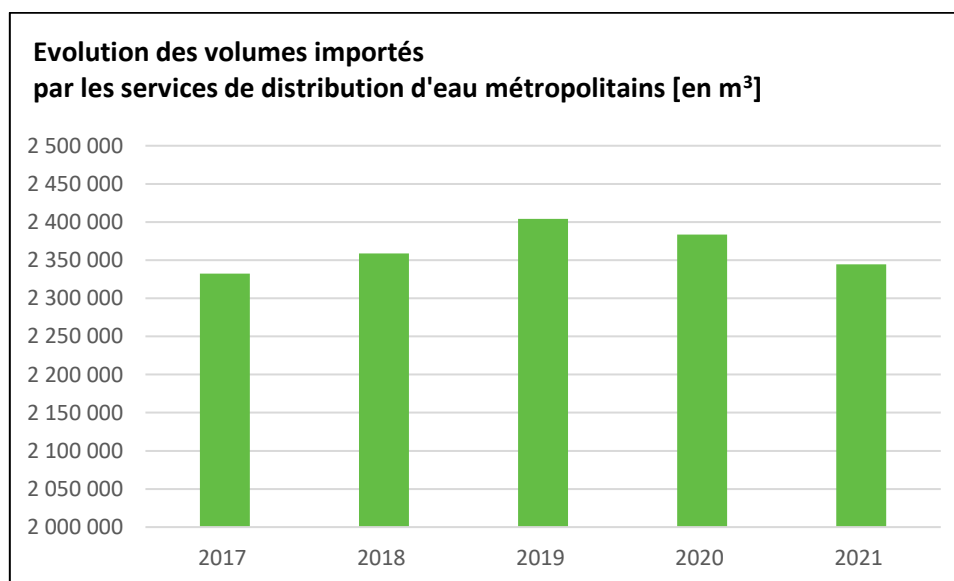
Services	Collectivité	Volume exporté en 2020 [m³]	Volume exporté en 2021 [m³]	Évolution 2021 / 2020
SAINT-ETIENNE	SYPROFORS / LOIRE-FOREZ AGGLOMÉRATION	731 576	700 915	-4,19%
SAINT-HEAND	AVEZIEUX	365	299	-18,08%
FONTANES	GRAMMOND	34 420	23 516	-31,68%
Total des volumes exportés par les services de SEM		766 361	724 730	-5,43%



5. Volumes importés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole importent les volumes suivants depuis des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume importé en 2020 [m ³]	Volume importé en 2021 [m ³]	Évolution 2021 / 2020
ANDREZIEUX BOUTHEON	SYPROFORS	1 455 376	1 460 723	0,37%
CHAMBOEUF	SYPROFORS	90 639	82 446	-9,04%
CHATEAUNEUF	SIEMLY	2 031	1 547	-23,83%
FRAISSES	SI SEMENE	6 713	9 825	46,36%
LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	250 146	252 720	1,03%
LA FOUILLOUSE	LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION (St-Just-St-Rambert)	1 439	1 180	-18,00%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	SI SEMENE	5 595	5 476	-2,13%
MARCENOD	SIEMLY	11 036	0	-100,00%
PAVEZIN	SIEMLY	20 567	15 918	-22,60%
SAINT-BONNET-LES-OULES	SYPROFORS	113 048	96 424	-14,71%
SAINT-GALMIER	SYPROFORS	269 324	254 376	-5,55%
	SIEMLY	131 316	142 867	8,80%
SAINT-HEAND	SIEMLY	17 254	13 138	-23,86%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	SIEMLY	901	460	-48,95%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	SIEMLY	8 157	7 331	-10,13%
Total des volumes importés par les services de SEM		2 383 542	2 344 431	-1,64%



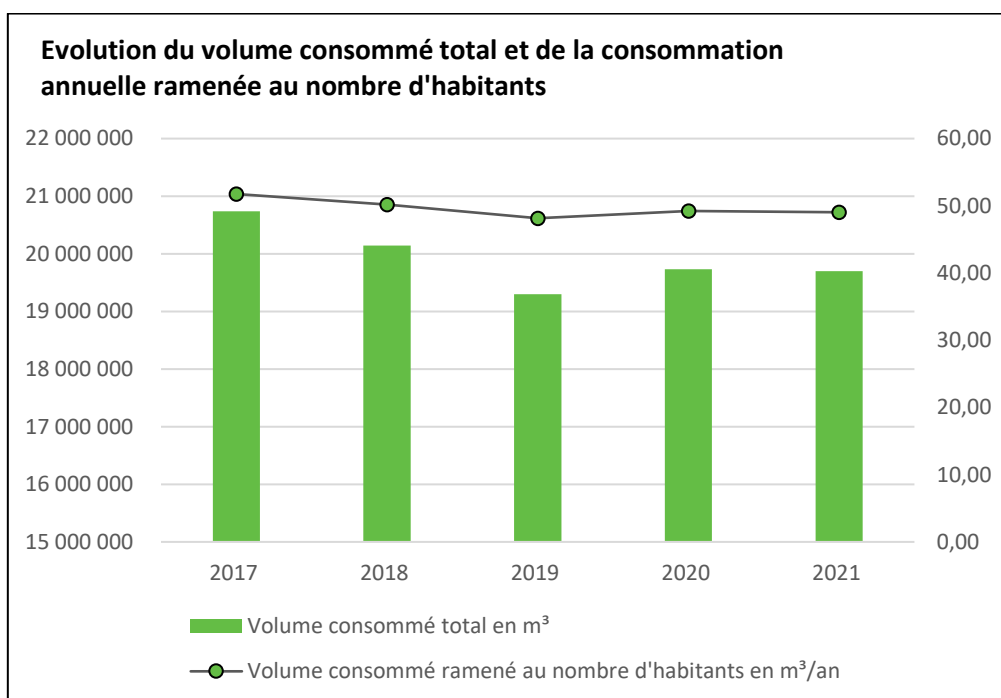
6. Volumes consommés

Service	2020		2021			
	Volume consommé total [m ³]	Volume consommé total / habitant [m ³ /an]	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants total	Volume consommé total [m ³]	Volume consommé total / habitant [m ³ /an]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 364 311	137,99	10 113	10 113	1 356 061	134,09
CALOIRE	15 341	48,09	313	313	12 864	41,10
CHAMBOEUF	77 747	43,48	1 825	1 828	70 945	38,81
CHATEAUNEUF	91 587	55,68	1 651	1 651	92 677	56,13
FIRMINY	786 198	45,74	17 087	17 089	881 019	51,55
FONTANES	20 393	29,51	684	692	18 873	27,27
FRAISSES	142 000	37,64	3 786	3 786	127 618	33,71
GENILAC	151 251	37,98	3 970	3 970	142 346	35,86
LA FOUILLOUSE	234 522	51,11	4 730	4 730	215 343	45,53
LA GIMOND	8 852	30,74	289	289	10 940	37,85
LA GRAND'CROIX	203 631	39,09	5 213	5 213	193 265	37,07
LA RICAMARIE	290 129	36,55	7 907	7 920	301 649	38,09
LA VALLA EN GIER	29 228	26,79	868	1 101	27 814	25,26
LE CHAMBON FEUGEROLLES	484 662	39,47	12 023	12 028	486 443	40,44
L'ETRAT	195 717	72,89	2 748	2 748	217 071	78,99
LORETTE	308 518	65,43	4 747	4 747	326 910	68,87
MARCENOD	28 811	39,90	703	714	26 214	36,71
PAVEZIN	13 099	35,21	365	386	12 615	32,68
RIVE DE GIER	621 844	40,84	15 099	15 099	632 013	41,86
ROCHE LA MOLIERE	412 535	41,60	9 969	9 976	375 540	37,64
SAINT-BONNET LES OULES	92 424	54,59	1 710	1 710	81 419	47,61
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	8 945 819	50,66	177 156	177 300	8 902 375	50,21
SAINT-GALMIER	360 274	61,26	5 972	5 972	354 804	59,41
SAINT-GENEST LERPT	278 980	44,78	6 191	6 193	264 153	42,65
SAINT-HEAND	167 096	45,56	3 692	3 692	167 286	45,31
SAINT-JOSEPH	81 282	41,81	1 954	1 957	75 149	38,40
SAINT-MARTIN LA PLAINE	122 418	31,68	3 890	3 890	129 585	33,31
SAINT-PAUL EN CORNILLON	79 942	57,43	1 388	1 388	79 942	57,60
SAINT-PAUL EN JAREZ	235 606	48,17	4 876	4 876	236 365	48,48
SAINT PRIEST EN JAREZ	305 272	49,34	6 201	6 201	284 478	45,88
SAINTE-CROIX EN JAREZ	25 877	53,35	484	484	26 205	54,14
UNIEUX	317 699	37,43	8 498	8 498	353 475	41,60
VILLARS	337 418	41,60	8 101	8 101	336 102	41,49
CELLIEU CHAGNON	102 949	46,04	2 241	2 241	94 761	42,29
DOIZIEUX – FARNAY LA TERRASSE SUR D.	101 299	33,20	2 781	3 036	106 527	35,09
REGIE DU FURAN	958 005	44,05	21 799	21 801	962 256	44,14

Service	2020		2021			
	Volume consommé total [m³]	Volume consommé total / habitant [m³/an]	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants total	Volume consommé total [m³]	Volume consommé total / habitant [m³/an]
SAINT-CHAMOND - L'HORME	1 740 425	43,23	39 990	40 041	1 715 789	42,85
TOTAL	19 733 161	49,21	401 014	401 774	19 698 891	49,03

La consommation moyenne par habitant desservi est de 49,03 m³/an en 2021.

Hors consommation des abonnés non domestiques, la consommation moyenne annuelle par habitant est de 45,06 m³/habitant.



C. Etat du patrimoine

1. Stations de traitement

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Ressources	Capacité	Filière
LA VALLA EN GIER	Les Fonds	LA VALLA EN GIER	Source les Biais	7,5 m³/h	Reminéralisation et chloration
LE CHAMBON-F. – LA RICAMARIE	Latour	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Barrage du Cotatay	240 m³/h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
RIVE DE GIER	Couzon	CHATEAUNEUF	Barrage du Couzon	500 m³/h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Ressources	Capacité	Filière
SAINT-CHAMOND L'HORME	Layat	SAINT-CHAMOND	Barrages de La Rive et de Soulages	450 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Martinière	SAINT-CHAMOND		480 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
SAINT-ETIENNE	Solaure	SAINT- ETIENNE	Barrage de Lavalette et du Pas du Riot	100 000 m ³ /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Rochetaillée	ROCHETAILLÉE	Aqueduc des sources	8 m ³ /h	Reminéralisation et chloration
STRUCTURE DE PRODUCTION DE LA VALLEE DU GIER	Dorlay	LA TERRASSE SUR DORLAY	Barrage du Dorlay	600 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
FIRMINY–FRAISSES CALOIRE– UNIEUX SAINT-PAUL EN CORNILLON	4 vents	FIRMINY	Barrages de l'Echâpre et des Plats	600 m ³ /h 12 000 m ³ /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection

2. Réservoirs

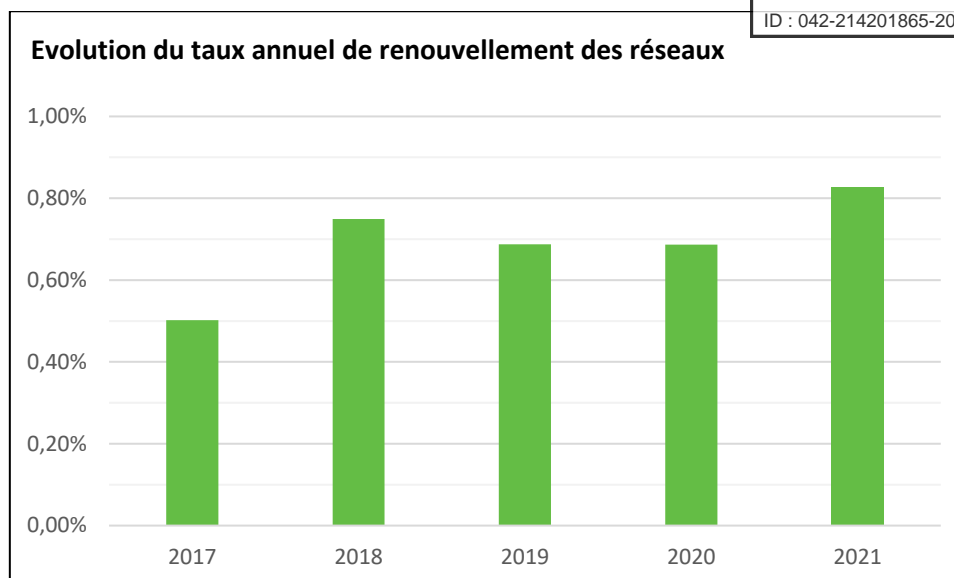
A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les services de distribution de la Métropole sont assurés à partir de **135** réservoirs présentant un volume total de près de **133 000 m³** (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

3. Réseaux

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire total de réseaux (hors SIEMLY et SI HF)	2 548 km	2 549 km	2 532 km (*)	2 531 km	2 535 km
Linéaire renouvelé	12,80 km	19,10 km	17,41 km	17,38 km	18,94 km
Taux moyen de renouvellement annuel	0,50%	0,75%	0,69%	0,69%	0,75%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	NC	NC	NC	NC	0,68%

(*) Linéaire recalculé suite à la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG)

Le taux moyen annuel de renouvellement sur 5 exercices atteint 0,68 %.



4. Equipements de pompage ou de surpression

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les services de distribution de la Métropole sont équipés de **110** stations de pompage et surpresseurs (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

5. Turbines

Plusieurs équipements hydroélectriques sont alimentés par les ressources en eau de la Métropole.

Nom	Alimentation	Puissance [kW]	Production annuelle [kW/an]	Maître d'ouvrage	Exploitant
Lavalette	Débit réservé du barrage de Lavalette	300	1 900 000	SEM	BRL
Roche Corbières	Conduite forcée du Furan	450	1 500 000	SEM	SUEZ
Solaure (Furan)	Conduite forcée du Furan	190	1 463 740	SEM	SUEZ
Solaure (Lignon)	Conduite forcée du Lignon	320		SEM	SUEZ
Latour	Barrage du Cotatay	25	125 000	SIEL / SEM	SIEL
Barrage de la Rive	Conduite forcée de la Rive	45-75	300 000	Ville de Saint-Chamond	Ville de Saint-Chamond
Versilhac	Barrage de Lavalette	-	12 300 000	Etat	EDF
Vendets	Aqueduc de Vendets	-	30 100 000	Etat	EDF

6. Travaux réalisés

a) Ressources – Stations de traitement

Ressource ou station	Nature des travaux	Montant [€ HT]
Barrage du Dorlay	Travaux d'investigation sur le masque amont	78 000
Barrage de Soulages	Reprise des bétons du bassin d'amortissement	165 000
Barrage du Cotatay	Reprise de l'évacuateur de crue Travaux de désherbage du parement aval (avec le barrage de l'Ondenon)	86 000
Barrage de Lavalette	Travaux de reconnaissances géotechniques	18 000

b) Réseaux – Ouvrages de distribution

En 2021, environ 6,68 M€ d'investissements ont été réalisés sur les infrastructures de distribution (tableau de synthèse des travaux est joint en annexe).

II. TARIFICATION DU SERVICE ET ELEMENTS FINANCIERS

A. Tarification du service

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2022 sont les suivantes :

Service	Date de la décision	Décision
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Délibération communale du 17 décembre 2015	Part variable : 0,20 €/m ³
CALOIRE	Délibération communale du 27 mars 2015	Part fixe (abonnement) : 28,96 €/an Part variable : 0,61 €/m ³
CELLIEU - CHAGNON	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 17,00 €/an Part variable : 0,16 €/m ³
CHAMBOEUF	Délibération communale du 22 décembre 2016	Part variable : 0,2976 €/m ³
CHATEAUNEUF	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,56 €/m ³
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	Délibération communautaire du 23 juin 2016 et délibération de l'ex conseil syndical (part variable de plus de 300 m ³)	Part fixe (abonnement) : 113,00 €/an Parts variables : - Jusqu'à 300 m ³ : 2,23 €/m ³ - Plus de 300 m ³ : 1,48 €/m ³
FIRMINY	Délibération métropolitaine du 03 décembre 2020	Part fixe (abonnement) : - Habitant individuel : 24,76 €/an - Immeuble de 2 à 15 logements : 18,82 €/an - Immeuble de 16 à 40 logements : 17,82 €/an - Immeuble de 41 à 100 logements : 16,84 €/an - Plus de 100 logement : 15,84 €/an Location de compteur : - Ø 15 mm : 9,00 €/an - Ø 20 mm : 9,00 €/an - Ø 25 mm : 20,00 €/an - Ø 32 mm : 25,00 €/an - Ø 40 mm : 30,00 €/an - Ø 50 mm : 70,00 €/an - Ø 65 mm : 100,00 €/an - Ø 80 mm : 130,00 €/an - Ø 100 mm : 190,00 €/an Part variable : 1,53 €/m ³
FONTANES	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe : 39,20 €/an Part variable : 1,47 €/m ³

Service	Date de la décision	Decision
FRAISSES	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 24 €/an Location de compteur : - Ø 12 à 20 mm : 8,00 €/an - Ø 25 mm : 21,80 €/an - Ø 30 mm : 26,16 €/an - Ø 40 mm : 43,59 €/an - Ø 100 mm : 187,02 €/an - Ø 50 x 15 mm : 68,66 €/an - Ø 60 x 20 mm : 74,11 €/an - Ø 80 x 20 mm : 93,72 €/an - Ø 100 x 20 mm : 195,73 €/an Parts variables : - Jusqu'à 5 000 m ³ : 1,90 €/m ³ - De 5 000 à 10 000 m ³ : 1,85 €/m ³ - Plus de 10 000 : 0,68 €/m ³
GENILAC	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : - De 0 à 70 m ³ : 0,72 €/m ³ - Plus de 70 m ³ : 0,64 €/m ³
LA FOUILLOUSE	Délibération communale du 14 décembre 2015	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,08 €/m ³
LA GIMOND	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 31,00 €/an Part variable : 3,15 €/m ³
LA GRAND-CROIX	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part variable : 0,26 €/m ³
LA RICAMARIE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe intégrant la location de compteur : - 1ère catégorie : 31,00 €/an - 2ème catégorie : 57,01 €/an - 3ème catégorie : 121,36 €/an Part fixe sans compteur : - 1ère catégorie : 16,92 €/an - 2ème catégorie : 43,55 €/an - 3ème catégorie : 92,71 €/an Parts variables : - Jusqu'à 6 000 m ³ : 2,43 €/m ³ - De 6 000 à 24 000 m ³ : 2,38 €/m ³ - De 24 000 à 48 000 m ³ : 2,32 €/m ³ - Plus de 48 000 m ³ : 2,24 €/m ³
LA VALLA-EN-GIER	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 60 €/an Part variable : 1,60 €/m ³
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 24,00 €/an Location de compteur : - Ø 15 mm : 18,40 €/an - Ø 20 mm : 23,00 €/an - Ø 25 mm : 40,00 €/an - Ø 32 mm : 45,00 €/an - Ø 40 mm : 75,00 €/an - Ø 50 mm : 100,00 €/an - Ø 65 mm : 130,00 €/an - Ø 80 mm : 180,00 €/an - Ø 100 mm : 200,00 €/an - Ø 150 mm : 320,00 €/an Part variable : 1,82 €/m ³

Service	Date de la décision	Decision
L'ETRAT	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe : 3,05 €/an Part variable collectivité : 1,8485 €/m ³
LORETTE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 2,29 €/an Part variable : 0,09 €/m ³
MARCENOD	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 65,00 €/an Part variable : 2,02 €/m ³
PAVEZIN	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 75,00 €/an Part variable : 2,30 €/m ³
RIVE-DE-GIER	Délibération communautaire du 30 juin 2016	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Location de compteur : - Ø 15 mm : 14 €/an - Ø 20 mm : 15 €/an - Ø 25 mm : 32 €/an - Ø 30 mm : 36 €/an - Ø 40 mm : 52 €/an - Ø 50 mm : 132 €/an - Ø 60 mm : 154 €/an - Ø 80 mm : 266 €/an - Ø 100 mm : 358 €/an Part variable : 1,57 €/m ³
ROCHE-LA-MOLIERE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,67 €/m ³
SAINT-BONNET-LES-OULES	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 43,00 €/m ³ Part variable : 1,20 €/m ³
SAINT-CHAMOND - L'HORME	Délibérations syndicales du 21 décembre 2012 et du 14 avril 2015	Part fixe (abonnement) : 8,00 €/an Part variable : 0,90 €/m ³
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Location de compteur : 10 €/an Part fixe : 45 €/an Part variable : 1,53 €/m ³
SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,12 €/m ³
SAINT-GALMIER	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 6,10 €/an Parts variables : - Moins de 30 m ³ : 0,712 €/m ³ - De 30 à 120 m ³ : 0,904 €/m ³ - Plus de 120 m ³ : 1,208 €/m ³
SAINT-GENEST-LERPT	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,42 €/m ³
SAINT-HEAND	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Parts variables : 0,97 €/m ³
SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SORBIERS, LA TALAUDIÈRE	Délibération communautaire du 3 décembre 2020	Part fixe (abonnement) : 20 €/an Part variable : 2,45 €/m ³
SAINT-JOSEPH	Délibération métropolitaine du 17 juillet 2020	Part fixe (abonnement) : 35 €/an Part variable : 2,16 €/m ³
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 20 €/an Part variable : 2,70 €/m ³
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 40 €/an Parts variables : - Moins de 200 m ³ : 1,05 €/m ³ - Plus de 200 m ³ : 1,22 €/m ³

Service	Date de la décision	Decision
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Part variable : 0,53 €/m ³
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Parts variables : - De 0 à 6 000 m ³ : 2,02 €/m ³ - De 6 000 à 24 000 m ³ : 1,93 €/m ³ - De 24 000 à 48 000 m ³ : 1,83 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 1,75 €/m ³ - Plus de 100 000 m ³ : 1,65 €/m ³
UNIEUX	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 25,00 €/an Location de compteur : - Ø ≤ 20 mm : 15 €/an - 25 < Ø < 30 mm : 25 €/an - Ø 40 mm : 33 €/an - Ø 60 mm : 153 €/an - Ø 80 mm : 203 €/an - Ø 100 mm : 253 €/an Part variable : 2,70 €/m ³
VILLARS	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,295 €/m ³

Les tarifs concernant les parts délégataires des services délégués sont fixés par les contrats et indexés par application aux tarifs de base des coefficients d'indexation définis aux contrats.

B. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Eventuellement
 - une partie fixe ou abonnement,
 - une location de compteur

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le taux de la redevance pollution est de 0,23 €/m³,
- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse le taux de la redevance pollution est de 0,28 €/m³.

Le service de l'eau potable est assujéti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

1. Structure des prix des services de l'eau potable pour chaque service de distribution

Les structures tarifaires indiquées ci-après, sont celles permettant d'établir la facture pour une consommation de 120 m³.

	Collectivité		Déléataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Protection de la ressource [€/m ³]	Redevance pollution [€/m ³]	
ABOEN	58,1	0,5659	66,9	1,4941	0,02	0,23	5,5
ANDREZIEUX-BOUTHEON		0,2	29,93	0,7749		0,23	5,5
CALOIRE	28,96	0,61	63,18	2,023		0,23	5,5
CELLIEU	17	0,16	22,46	1,3663	0,1078	0,28	5,5
CHAGNON	17	0,16	22,46	1,3663	0,1078	0,28	5,5
CHAMBOEUF	11,1	0,2976	75,19	1,4769	0,026	0,23	5,5
CHATEAUNEUF	5	1,56	20,82	1,1435		0,28	5,5
DARGOIRE	48,34	1,3834	54,26	0,7229	0,085	0,28	5,5
DOIZIEUX	113	2,23				0,28	5,5
FARNAY	113	2,23				0,28	5,5
FIRMINY	33,76	1,53				0,23	5,5
FONTANES	39,2	1,47	21,9	1,7514	0,0354	0,23	5,5
FRAISSES	32	1,9				0,23	5,5
GENILAC		0,6867	35,35	1,7569	0,1131	0,28	5,5
LA FOUILLOUSE	5	1,08	20,48	1,4587	0,0393	0,23	5,5
LA GIMOND	31	3,15				0,23	5,5
LA GRAND-CROIX		0,26	26,88	1,1811	0,158	0,28	5,5
LA RICAMARIE	31	2,43				0,23	5,5
LA TALAUDIÈRE	20	2,45				0,23	5,5
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	113	2,23				0,28	5,5
LA TOUR-EN-JAREZ		0,12	45,52	0,57	0,0354	0,23	5,5
LA VALLA-EN-GIER	60	1,6			0,068	0,28	5,5
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	42,4	1,82			0,055	0,23	5,5
L'ETRAT	3,05	1,8485	47,19	0,3065		0,23	5,5
L'HORME	8	0,9	33,1	0,6637	0,09	0,28	5,5
LORETTE	2,29	0,09	24,36	1,2201		0,28	5,5
MARCENOD	65	2,02				0,23	5,5
PAVEZIN	75	2,3			0,1	0,28	5,5
RIVE-DE-GIER	29	1,57			0,09	0,28	5,5
ROCHE-LA-MOLIERE		0,67	38,68	1,7974	0,0564	0,23	5,5
ROZIER-COTES-D'AUREC	58,1	0,5659	66,9	1,4941	0,02	0,23	5,5
SAINT-BONNET-LES-OULES	43	1,2	36,29	0,9412		0,23	5,5
SAINT-CHAMOND	8	0,9	33,1	0,6637	0,09	0,28	5,5
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	48,34	1,3834	54,26	0,7229	0,085	0,23	5,5
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	55	1,53			0,07	0,28	5,5
SAINT-ETIENNE		0,12	45,52	0,57	0,0354	0,23	5,5
SAINT-GALMIER	6,1	0,856	44,04	0,8501	0,04	0,23	5,5
SAINT-GENEST-LERPT		0,42	28,1	1,6015	0,0381	0,23	5,5

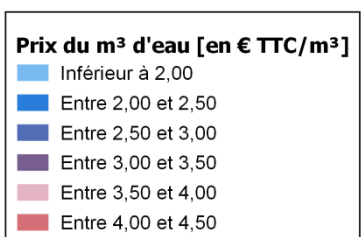
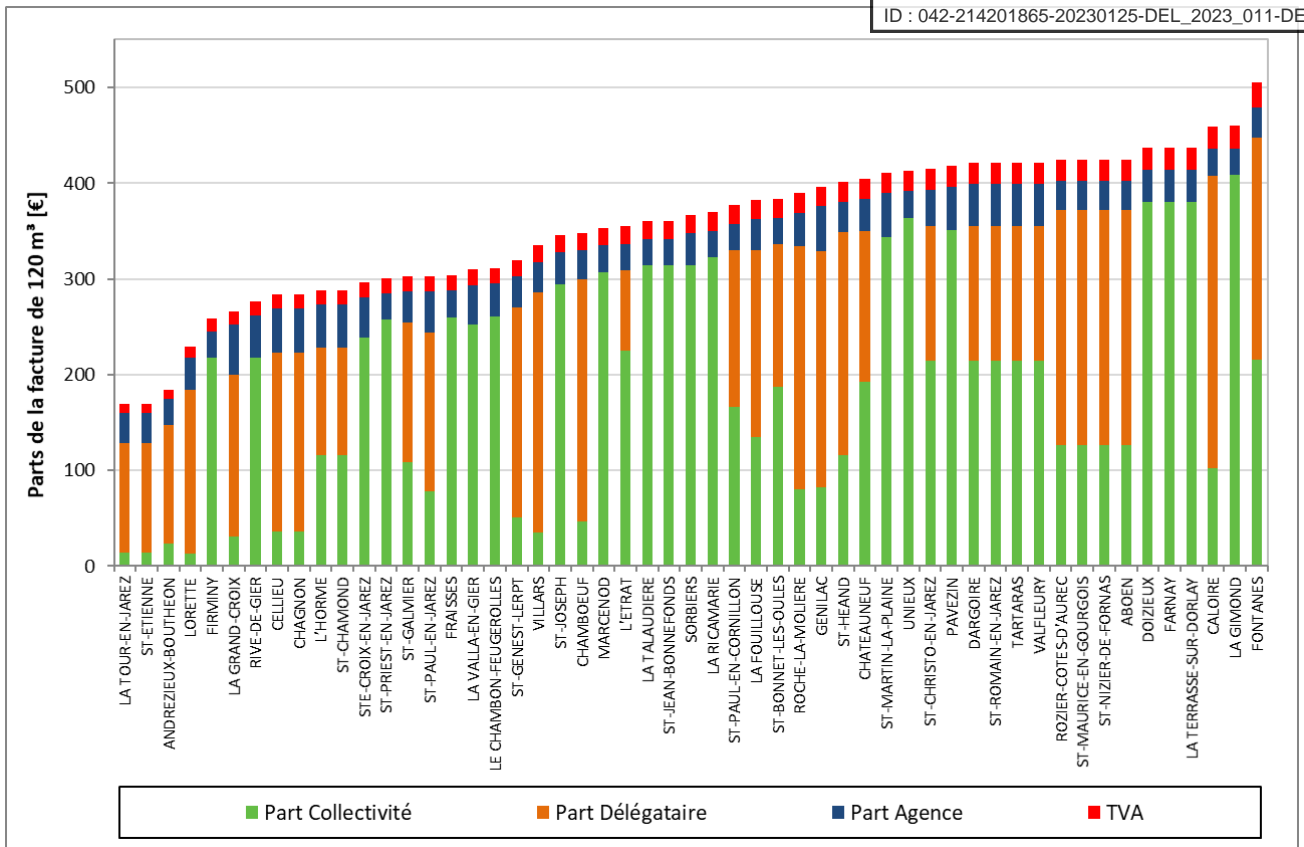
	Collectivité		Déléataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Protection de la ressource [€/m ³]	Redevance pollution [€/m ³]	%
SAINT-HEAND		0,97	21,9	1,7514	0,0354	0,23	5,5
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	20	2,45				0,23	5,5
SAINT-JOSEPH	35	2,16				0,28	5,5
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	20	2,7			0,1	0,28	5,5
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	58,1	0,5659	66,9	1,4941	0,02	0,23	5,5
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	58,1	0,5659	66,9	1,4941	0,02	0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	40	1,05	57,26	0,8868		0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	15	0,53	10	1,2941	0,0829	0,28	5,5
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	15	2,02				0,23	5,5
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	48,34	1,3834	54,26	0,7229	0,085	0,28	5,5
SORBIERS	20	2,45			0,051	0,23	5,5
TARTARAS	48,34	1,3834	54,26	0,7229	0,085	0,28	5,5
UNIEUX	40	2,7				0,23	5,5
VALFLEURY	48,34	1,3834	54,26	0,7229	0,085	0,28	5,5
VILLARS		0,295	17,72	1,9375	0,035	0,23	5,5

2. Composantes de la facture de 120 m³

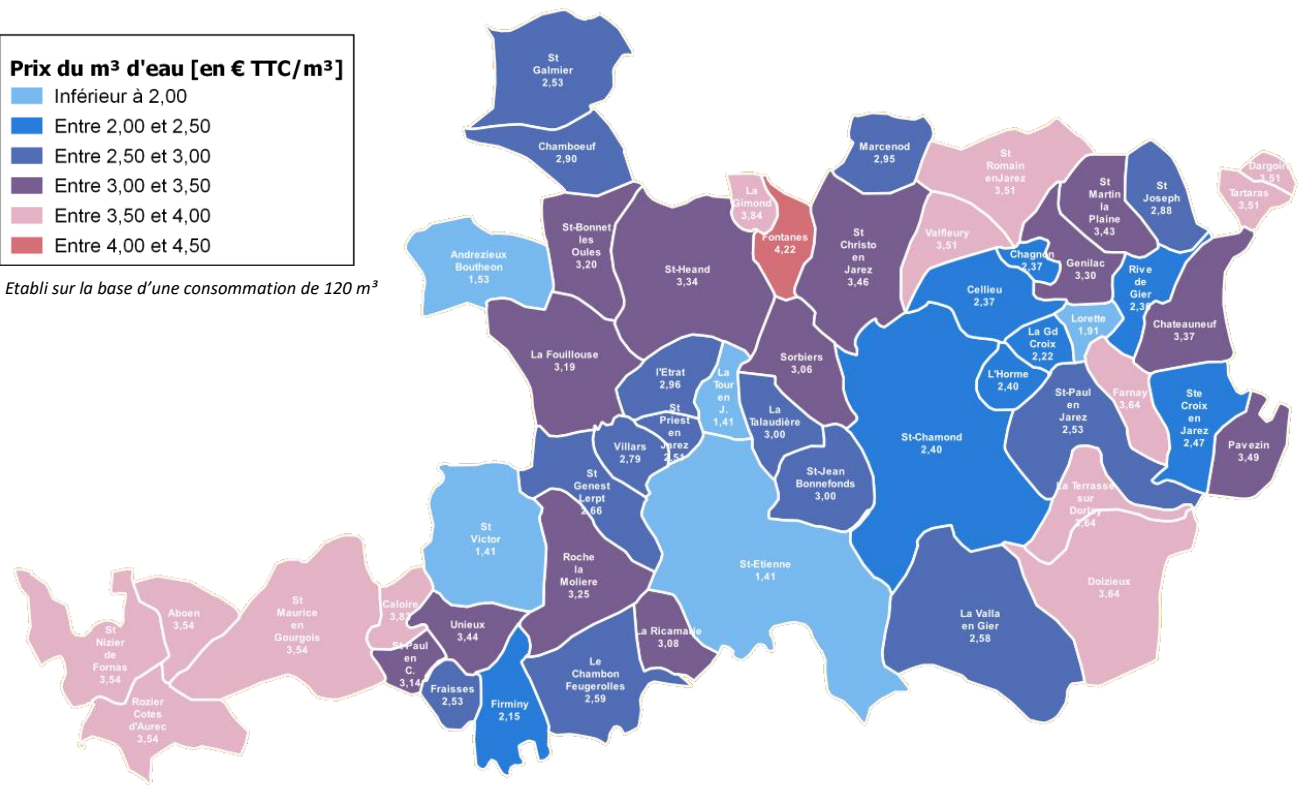
	1er janvier 2022						Evolution 2022/2021
	Collectivité	Déléataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
ABOEN	126,01	246,19	30,00	402,20	22,12	424,32	0,60%
ANDREZIEUX-BOUTHEON (*)	24,00	122,92	27,60	174,52	9,60	184,12	2,23%
CALOIRE	102,16	305,94	27,60	435,70	23,96	459,66	4,62%
CELLIEU	36,20	186,42	46,53	269,15	14,80	283,96	1,35%
CHAGNON	36,20	186,42	46,53	269,15	14,80	283,96	1,35%
CHAMBOEUF	46,81	252,42	30,72	329,95	18,15	348,10	1,29%
CHATEAUNEUF	192,20	158,04	33,60	383,84	21,11	404,95	1,55%
DARGOIRE	214,35	141,01	43,80	399,16	21,95	421,11	2,13%
DOIZIEUX	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	-
FARNAY	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	-
FIRMINY	217,36		27,60	244,96	13,47	258,43	-
FONTANES	215,60	232,07	31,85	479,52	26,37	505,89	1,00%
FRAISSES	260,00		27,60	287,60	15,82	303,42	9,10%
GENILAC	82,40	246,18	47,17	375,75	20,67	396,41	2,04%
L'HORME	116,00	112,74	44,40	273,14	15,02	288,16	1,60%
LA FOUILLOUSE	134,60	195,52	32,32	362,44	19,93	382,37	0,45%
LA GIMOND	409,00		27,60	436,60	24,01	460,61	-6,91%
LA GRAND-CROIX	31,20	168,61	52,56	252,37	13,88	266,25	0,16%
LA RICAMARIE	322,60		27,60	350,20	19,26	369,46	-
LA TALAUDIÈRE	314,00		27,60	341,60	18,79	360,39	-

	1er janvier 2022						Évolution 2022/2021
	Collectivité	Délegataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	-
LA TOUR-EN-JAREZ	14,40	113,92	31,85	160,17	8,81	168,98	1,07%
LA VALLA-EN-GIER	252,00		41,76	293,76	16,16	309,92	6,07%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	260,80		34,20	295,00	16,23	311,23	4,24%
L'ETRAT	224,87	83,97	27,60	336,44	18,50	354,94	1,29%
LORETTE	13,09	170,77	33,60	217,46	11,96	229,42	0,60%
MARCENOD	307,40		27,60	335,00	18,43	353,43	8,77%
PAVEZIN	351,00		45,60	396,60	21,81	418,41	0,67%
RIVE-DE-GIER	217,40		44,40	261,80	14,40	276,20	-
ROCHE-LA-MOLIERE	80,40	254,37	34,37	369,14	20,30	389,44	1,82%
ROZIER-COTES-D'AUREC	126,01	246,19	30,00	402,20	22,12	424,32	0,60%
SAINT-BONNET-LES-OULES	187,00	149,23	27,60	363,83	20,01	383,84	1,90%
SAINT-CHAMOND	116,00	112,74	44,40	273,14	15,02	288,16	1,60%
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	214,35	141,01	37,80	393,16	21,62	414,78	2,17%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	238,60		42,00	280,60	15,43	296,03	3,70%
SAINT-ETIENNE	14,40	113,92	31,85	160,17	8,81	168,98	1,07%
SAINT-GALMIER	108,82	146,05	32,40	287,27	15,80	303,07	1,24%
SAINT-GENEST-LERPT	50,40	220,28	32,17	302,85	16,66	319,51	1,37%
SAINT-HEAND	116,40	232,07	31,85	380,32	20,92	401,23	1,10%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	314,00		27,60	341,60	18,79	360,39	-
SAINT-JOSEPH	294,20		33,60	327,80	18,03	345,83	-
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	344,00		45,60	389,60	21,43	411,03	0,65%
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	126,01	246,19	30,00	402,20	22,12	424,32	0,60%
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	126,01	246,19	30,00	402,20	22,12	424,32	0,60%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	166,00	163,68	27,60	357,28	19,65	376,93	0,14%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	78,60	165,29	43,55	287,44	15,81	303,25	-1,72%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	257,40		27,60	285,00	15,68	300,68	-
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	214,35	141,01	43,80	399,16	21,95	421,11	2,13%
SORBIERS	314,00		33,72	347,72	19,12	366,84	-
TARTARAS	214,35	141,01	43,80	399,16	21,95	421,11	2,13%
UNIEUX	364,00		27,60	391,60	21,54	413,14	8,72%
VALFLEURY	214,35	141,01	43,80	399,16	21,95	421,11	2,13%
VILLARS	35,40	250,22	31,80	317,42	17,46	334,88	2,28%

(*) Le rapport annuel 2020 mentionnait une part délégataire du service d'Andrezieux-Bouthéon erronée (116,14 € HT au lieu de 119,11 € HT). L'évolution relative mentionnée dans le tableau ci-dessus est calculé sur le prix corrigé.



Établi sur la base d'une consommation de 120 m³



C. Recettes du service

1. Recettes perçues par la Collectivité

Les éléments financiers ci-dessous ne concernent que les services pour lesquels Saint-Etienne Métropole était entité organisatrice du service en 2021 (soit pour toutes les communes de la Métropole à l'exception des communes de TARTARAS, DARGOIRE, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ et VALFLEURY et les communes de ABOEN, SAINT-NIZIER de FORNAS, SAINT-MAURICE en GOURGOIS et ROZIER-COTES-D'AUREC).

	Montant [€] 2020	Montant [€] 2021
Redevances perçues auprès des usagers	18 733 629,67	18 881 276,26
Travaux	87 618,53	154 587,57
Autres recettes	875 474,79	915 152,27
Total	19 696 722,99	19 951 016,10

2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués

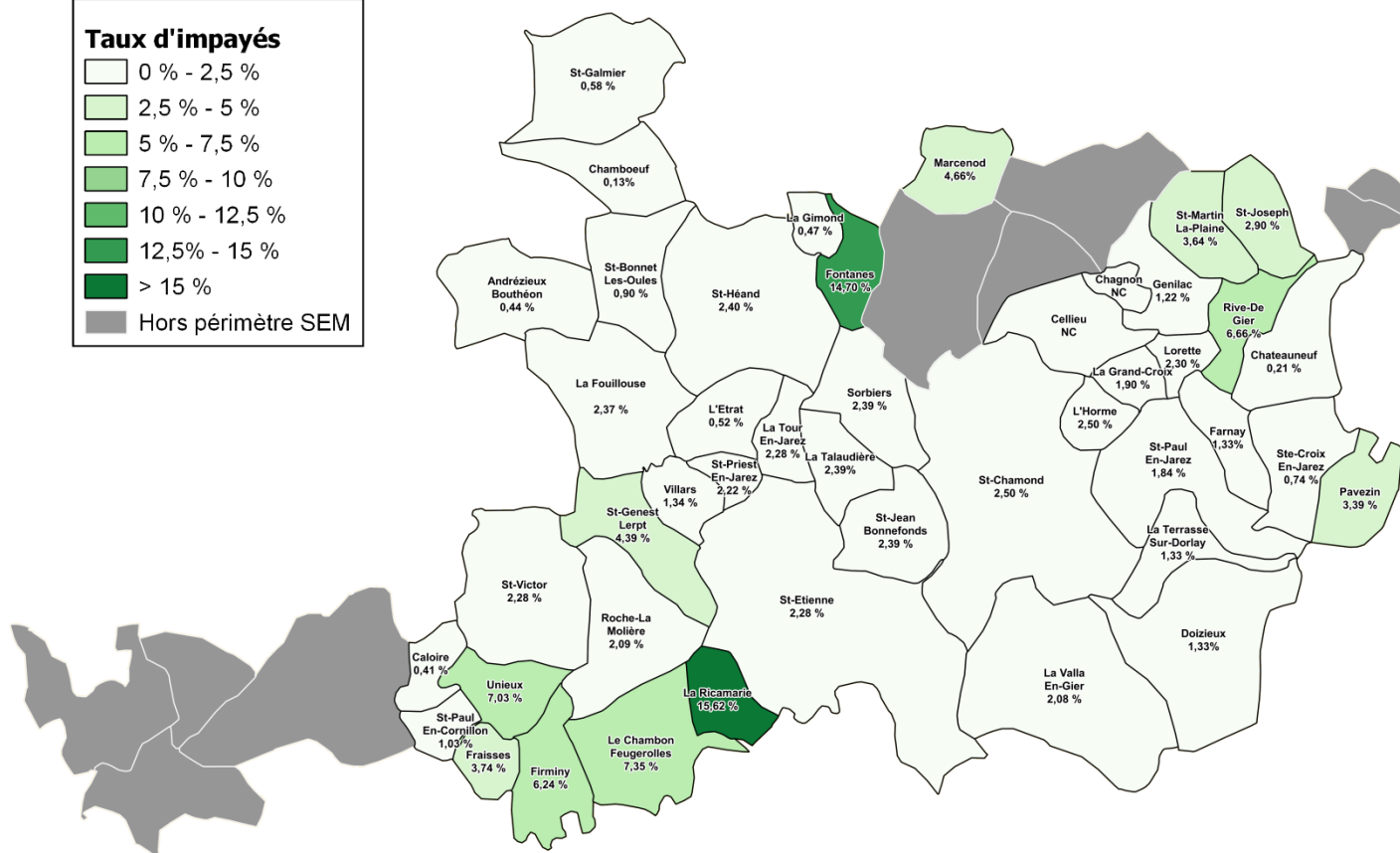
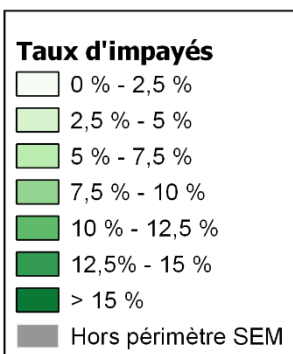
Service	Exploitation du service [€]	Collectivités et autres organismes publics [€]	Travaux attribués à titre exclusif [€]	Produits accessoires [€]	Total [€]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 207 563,00	428 330,00	139 717,00	34 874,00	1 810 483,00
CALOIRE	32 224,00	14 619,00		646,00	47 490,00
CHAMBOEUF	155 870,00	48 590,00	4 880,00	4 110,00	213 450,00
CHATEAUNEUF	116 580,00	165 987,55			282 567,55
FONTANES - SAINT-HEAND	582 729,00	324 399,29	39 631,00	-3 645,00	943 114,29
GENILAC	295 141,00	150 451,00	34 924,00	11 834,00	492 350,00
LA FOUILLOUSE	376 992,00	304 663,00	10 480,00	18 107,00	710 242,00
LA GRAND-CROIX	307 216,00	151 833,40		11 594,00	470 643,40
L'ETRAT	134 316,00	455 232,00	27 338,00	3 623,00	620 509,00
LORETTE	432 240,00	88 220,00	16 410,00	15 170,00	552 040,00
ROCHE-LA-MOLIERE	907 020,00	384 350,00	31 830,00	38 200,00	1 361 400,00
SAINT BONNET LES OULES	96 060,00	148 250,00	4 270,00	2 830,00	251 400,00
SAINT-ETIENNE	17 185 330,00	3 199 630,00	376 030,00	921 490,00	21 682 470,00
SAINT GALMIER	418 950,00	439 260,00	29 780,00	18 360,00	906 360,00
SAINT-GENEST-LERPT	542 737,85	191 760,85	14 946,96	8 215,04	757 660,70
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	115 367,00	138 732,00		5 777,00	259 876,00
SAINT-PAUL-EN-JAREZ (sur 11 mois)	333 267,00	211 016,00	13 973,00	15 485,00	573 741,00
VILLARS	690 060,00	179 740,00	900,00	39 910,00	910 620,00
CELLIEU - CHAGNON	136 066,00	64 546,00	9 689,00	7 880,00	218 181,00
EX SYNDICAT MOYENNE VALLEE DU GIER	925 470,00	397 190,00	53 040,00	-400,00	1 375 300,00
SAINT-CHAMOND – L'HORME	1 818 126,00	2 351 849,00	138 580,00	175 174,00	4 483 729,00
TOTAL	26 809 324,85	9 838 649,09	946 418,96	1 329 234,04	38 923 626,94

3. Taux d'impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Il est présenté par service pour l'exercice 2021 (factures émises en 2020 impayées au 31 décembre 2020).

Service	Taux impayés 2020	Taux Impayés 2021
ANDREZIEUX-BOUTHEON	0,55%	0,44%
CALOIRE	0,00%	0,41%
CHAMBOEUF	0,07%	0,13%
CHATEAUNEUF	0,77%	0,21%
FIRMINY	6,15%	6,24%
FONTANES	1,23%	14,70%
FRAISSES	2,69%	3,74%
GENILAC	1,10%	1,22%
LA FOUILLOUSE	1,11%	2,37%
LA GIMOND	0,06%	0,47%
LA GRAND'CROIX	2,72%	1,90%
LA RICAMARIE	15,24%	15,62%
LA VALLA EN GIER	4,64%	2,08%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	7,15%	7,35%
L'ETRAT	0,32%	0,52%
LORETTE	2,22%	2,30%
MARCENOD	5,57%	4,66%
PAVEZIN	5,12%	3,39%
RIVE DE GIER	8,86%	6,66%
ROCHE LA MOLIERE	2,62%	2,09%
SAINT-BONNET LES OULES	0,38%	0,90%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	2,73%	2,28%
SAINT-GALMIER	0,61%	0,58%
SAINT-GENEST LERPT	4,98%	4,39%
SAINT-HEAND	1,23%	2,40%
SAINT-JOSEPH	3,29%	2,90%
SAINT-MARTIN LA PLAINE	4,65%	3,64%
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1,61%	1,03%
SAINT-PAUL EN JAREZ	0,93%	1,84%
SAINT PRIEST EN JAREZ	2,19%	2,22%
SAINTE-CROIX EN JAREZ	1,53%	0,74%
UNIEUX	6,87%	7,03%
VILLARS	1,04%	1,34%
CELLIEU CHAGNON	1,71%	NC
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR D.	2,65%	1,33%
REGIE DU FURAN	4,26%	2,39%
SAINT-CHAMOND - L'HORME	2,83%	2,50%



D. Éléments financiers

1. Remboursement de la dette

	Montants [en €]
Encours total des emprunts contractés	36 637 814,54
Annuités	4 056 347,76
- Capital	2 946 022,94
- Intérêts	1 110 324,82

1 497 500 € ont été empruntés en 2021 pour les investissements des différents services.

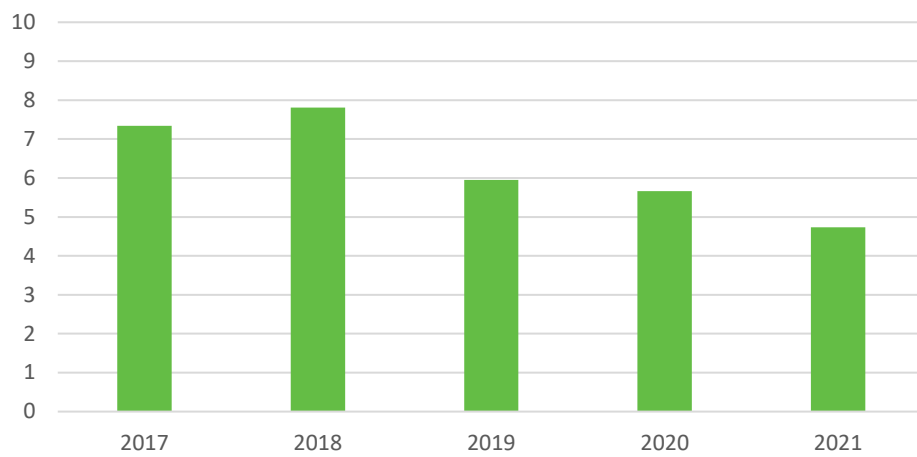
2. Durée théorique d'extinction de la dette

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport prix et qualité du service, définit une durée d'extinction de la dette représentant le nombre d'années théoriques nécessaires à la Collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements du service.

Cette durée est évaluée comme étant le rapport entre l'encours total de la dette et l'épargne brute annuelle.

Recettes réelles	19 951 016
Dépenses réelles	6 757 293,39
Épargne brute annuelle	7 748 279,75 €
Encours total de la dette	36 637 814,54
Durée théorique d'extinction de la dette	4,73 ans

Evolution de la durée théorique d'extinction de la dette exprimée en années



III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCES DES SERVICES

A. Qualité de l'eau

1. Qualité de l'eau (hors SIEMLY et SI du Haut Forez)

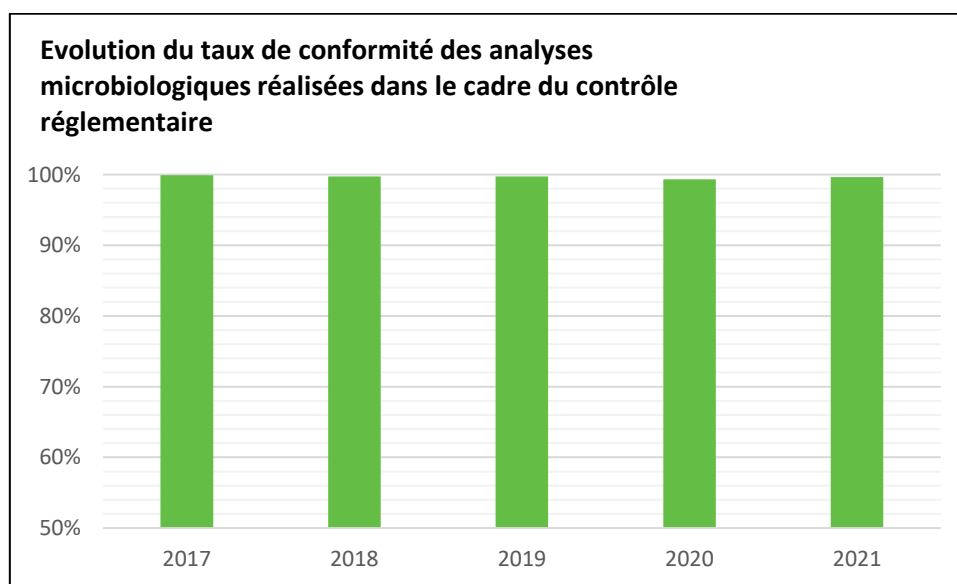
Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Parallèlement, les délégataires et les régies vérifient la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

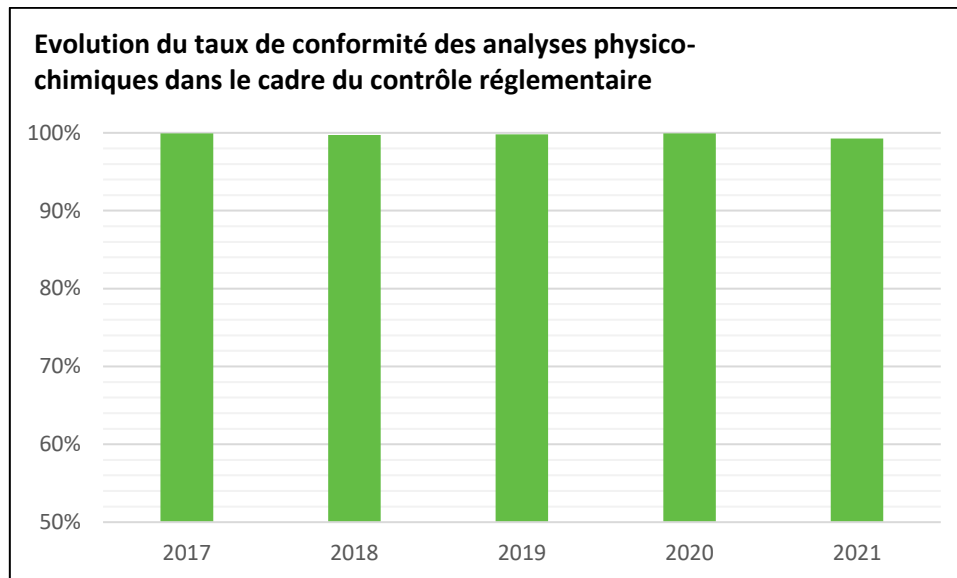
En 2021, dans le cadre du contrôle réglementaire :

- 1 043 prélèvements pour analyse des paramètres biologiques ont été réalisés. 1 039 prélèvements se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,62 %).
- 1 080 prélèvements pour analyse des paramètres physico-chimiques ont été réalisés. 1 072 se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,26 %).

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
ANDREZIEUX-BOUTHEON	18	0	100%	18	0	100%
CALOIRE	8	0	100%	11	1	91%
CELLIEU - CHAGNON	9	0	100%	9	0	100%
CHAMBOEUF	8	0	100%	8	0	100%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	27	0	100%	28	0	100%
CHATEAUNEUF	13	0	100%	13	0	100%
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	10	0	100%	10	0	100%
L'ETRAT	10	0	100%	10	0	100%
FIRMINY	39	0	100%	40	0	100%
FONTANES	11	0	100%	15	0	100%
LA FOUILLOUSE	16	0	100%	16	0	100%
FRAISSES	14	0	100%	15	0	100%
GENILAC	10	0	100%	10	0	100%
LA GIMOND	3	0	100%	3	0	100%
LA GRAND-CROIX	12	0	100%	13	0	100%
LORETTE	12	0	100%	12	0	100%
MARCENOD	10	0	100%	10	0	100%
PAVEZIN	3	0	100%	3	0	100%
LA RICAMARIE	20	0	100%	20	0	100%
RIVE-DE-GIER	27	0	100%	34	0	100%
ROCHE-LA-MOLIERE	20	1	95%	20	0	100%
SAINT-BONNET-LES-OULES	10	0	100%	10	0	100%
SAINT-CHAMOND - L'HORME	106	0	100%	109	0	100%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	18	3	83%	19	0	100%

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	363	0	100%	363	0	100%
SAINT-GALMIER	21	0	100%	21	0	100%
SAINT-GENEST-LERPT	13	0	100%	13	0	100%
SAINT-HEAND	21	0	100%	31	0	100%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	14	0	100%	14	0	100%
SAINT-JOSEPH	8	0	100%	9	0	100%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	13	0	100%	14	1	93%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	9	0	100%	9	0	100%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	12	0	100%	12	0	100%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	14	0	100%	14	0	100%
SORBIERS	17	0	100%	17	0	100%
LA TALAUDIÈRE	14	0	100%	14	0	100%
UNIEUX	21	0	100%	21	0	100%
LA VALLA-EN-GIER	16	0	100%	16	0	100%
VILLARS	17	0	100%	17	0	100%
PRODUCTION MOYENNE VALLEE DU GIER	12	0	100%	13	0	100%
PRODUCTION COTATAY ONDENON	12	0	100%	13	0	100%
PRODUCTION BARRAGES	12	0	100%	13	6	54%
Total	1 043	4	99,62%	1 080	8	99,26%





2. Branchements en plomb

Les services de SEM desservent plus de 190 000 usagers.

Les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous pour les services concernés.

Service	Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Nombre de branchements en plomb encore en service	Part de branchements en Pb restants par service
ANDREZIEUX-BOUTHEON	7	11	0,35%
FIRMINY	23	197	3,56%
FRAISSES	7	127	5,62%
LORETTE	2	NC	NC
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	0	29	1,07%
RIVE-DE-GIER	6	314	4,71%
SAINT ETIENNE	2	500	1,65%
SAINT GENEST LERPT	0	3	0,11%
SAINT-HEAND	0	1	0,05%
SAINT-CHAMOND-L'HORME	4	0	0,00%
UNIEUX	1	NC	NC
TOTAL	51	1 182	NC

B. Performance des réseaux

1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

a) Définition de l'indicateur

Cet indice, noté de 0 à 120, permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable afin de s'assurer de la gestion patrimoniale mise en œuvre.

Valorisé à 40 points ou plus, il traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation du 21 décembre 2013.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	nombre de points
PARTIE A – Plan des réseaux	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B – Inventaire des réseaux	
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions d'avancement
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	
PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL	120

b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole

SERVICE	ICGP 2020 [/120]	ICGP 2021 [/120]
ANDREZIEUX BOUTHEON	100	100
CALOIRE	90	90
CELLIEU/CHAGNON	110	106
CHAMBOEUF	106	106
CHATEAUNEUF	85	95
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	73	73
FIRMINY	84	84
FONTANES	103	28*
FRAISSES	40	40
GENILAC	97	97
LA FOUILLOUSE	105	105

SERVICE	ICGP 2020 [/120]	
LA GIMOND	40	40
LA GRAND CROIX	90	90
LA RICAMARIE	40	40
LA TALAUDIÈRE	85	85
LA VALLA EN GIER	80	80
LE CHAMBON FEUGEROLLES	88	88
L'ETRAT	97	95
LORETTE	95	95
MARCENOD	65	65
PAVEZIN	100	100
RIVE DE GIER	91	100
ROCHE LA MOLIERE	110	110
ST BONNET LES OULES	91	91
ST CHAMOND – L'HORME	107	107
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	113	113
ST GALMIER	110	110
ST GENEST LERPT	85	85
ST HEAND	105	110
ST JEAN BONNEFONDS	40	40
ST JOSEPH	30	65
ST MARTIN LA PLAINE	29	29
ST PAUL EN CORNILLON	90	90
ST PAUL EN JAREZ	108	108
ST PRIEST EN JAREZ	91	91
STE CROIX EN JAREZ	95	95
SORBIERS	100	100
UNIEUX	106	106
VILLARS	105	110
Service de production de la Moyenne Vallée du Gier	95	100

* suite mise à jour par le délégataire

- **Indice linéaire de consommation (ILC en m³/j/km)**

Cet indicateur mesure le volume d'eau journalier consommé rapporté au linéaire de canalisation. Il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution.

$$ILC [m^3/j/km] = \frac{Ve + Vc + Vsce + Vs}{Longueur\ du\ réseau\ [km]} = \frac{Ve + Vca}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), la somme des pertes journalières par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$ILVNC [m^3/j/km] = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vc)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), les pertes journalières par fuites sur le réseau de distribution.

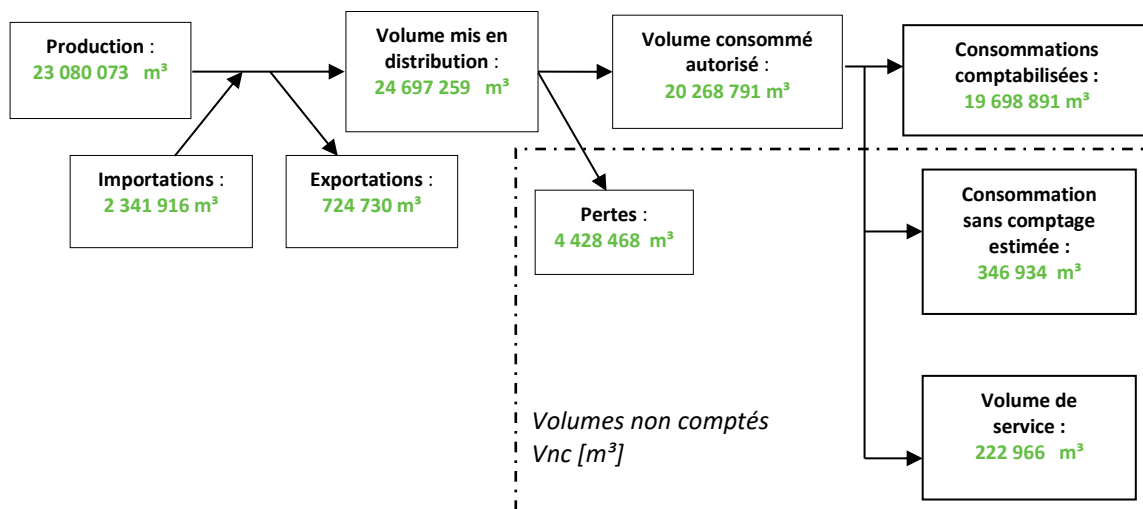
$$ILP [m^3/j/km] = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vc + Vsce + Vs)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]} = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vca)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Rendement réglementaire (Rs en %)**

Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Ce rendement seuil est établi de la façon suivante :

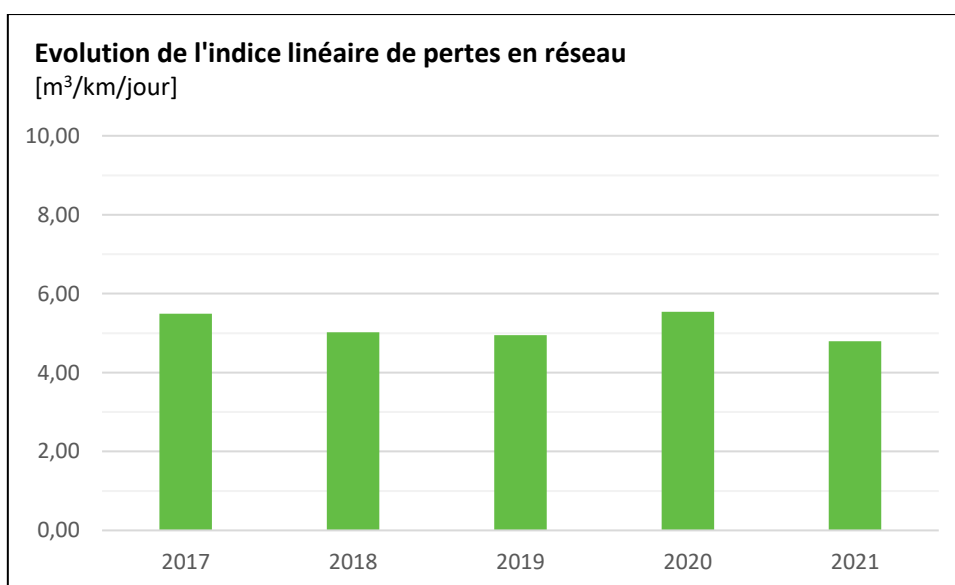
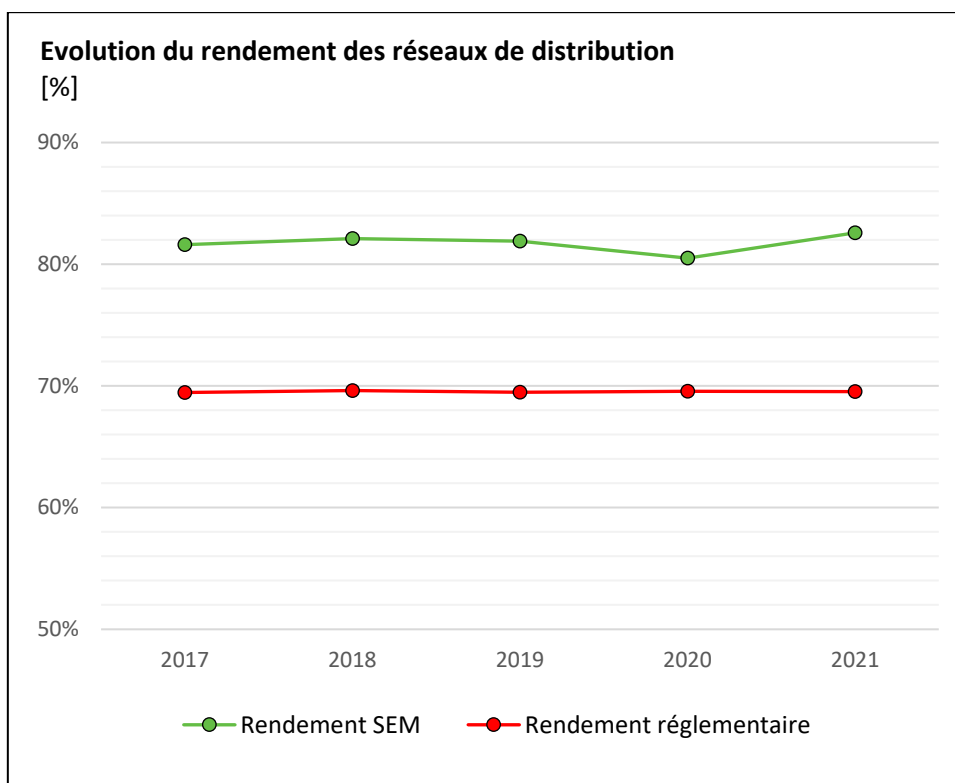
$$Rs [\%] = 65 + \frac{1}{5} \times ILNC$$

- **Valeurs à l'échelle de Saint Etienne Métropole**



b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM

	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution	81,9 %	80,5 %	82,6 %
Indice linéaire de consommation	22,39 m ³ /j/km	22,85 m ³ /j/km	22,69 m ³ /j/km
Indice linéaire des volumes non comptés	5,65 m ³ /j/km	6,21 m ³ /j/km	5,40 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	4,95 m ³ /j/km	5,54 m ³ /j/km	4,79 m ³ /j/km
Rendement réglementaire	69,48 %	69,57 %	69,54 %



c) Valeurs des indicateurs par service

(1) Rendement

Les valeurs des rendements sur les différents services de distribution au cours des 3 derniers exercices ont été les suivantes :

	2019		2020		2021	
	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]
ANDREZIEUX BOUTHEON	93,44	74,39	93,86	74,39	93,08	74,13
CALOIRE	80,98	65,83	83,46	65,92	80,19	65,86
CELLIEU/CHAGNON	81,11	67,21	80,46	67,40	70,45	66,31
CHAMBOEUF	85,97	66,39	87,08	66,54	91,08	66,42
CHATEAUNEUF	78,02	66,73	80,43	66,77	79,72	66,76
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	76,48	66,14	73,06	66,17	83,88	66,21
FIRMINY	72,85	75,36	68,87	75,75	77,52	76,32
FONTANES	81,22	66,92	86,00	66,64	84,09	66,36
FRAISSES	70,59	66,71	83,69	66,83	69,84	66,67
GENILAC	84,04	67,93	80,75	67,80	86,02	67,77
LA FOUILLOUSE	80,78	66,89	93,20	66,98	83,40	66,77
LA GIMOND	63,16	65,75	67,01	65,84	86,94	66,03
LA GRAND CROIX	84,00	68,94	83,89	69,29	81,65	69,04
LA RICAMARIE	77,39	68,59	80,18	68,67	86,68	68,88
LA VALLA EN GIER	73,49	65,73	80,31	65,78	74,56	65,75
LE CHAMBON FEUGEROLLES	75,93	67,95	72,94	67,95	72,44	67,97
L'ETRAT	89,04	67,78	92,66	68,20	94,38	68,55
LORETTE	90,85	73,85	85,39	74,18	84,24	74,89
MARCENOD	57,67	65,61	68,98	65,73	92,19	65,67
PAVEZIN	79,85	65,64	57,85	65,73	70,87	65,70
RIVE DE GIER	93,14	71,13	79,74	71,17	84,73	71,03
ROCHE LA MOLIERE	81,05	67,67	89,04	67,85	80,73	67,62
ST BONNET LES OULES	83,31	66,33	86,53	66,43	85,19	66,22
ST CHAMOND – L'HORME	88,39	68,85	86,03	68,90	88,11	68,80
ST GALMIER	85,54	67,81	91,42	67,71	89,66	67,67
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	87,41	77,47	86,90	77,84	87,29	77,58
ST GENEST LERPT	83,63	67,89	93,29	68,24	89,53	68,05
ST HEAND	82,13	66,50	85,15	66,42	82,91	66,37
ST JOSEPH	76,31	66,63	74,76	66,47	83,15	66,51
ST MARTIN LA PLAINE	91,47	66,55	83,37	67,53	88,09	67,70
ST PAUL EN CORNILLON	89,30	66,90	86,60	66,77	86,60	66,77
ST PAUL EN JAREZ	88,92	68,01	90,74	67,90	91,55	67,93
ST PRIEST EN JAREZ	74,16	70,85	81,06	71,31	84,87	70,89
STE CROIX EN JAREZ	90,76	65,66	80,35	65,65	96,82	65,66
UNIEUX	80,51	68,57	67,90	68,67	80,27	68,49
VILLARS	89,95	69,36	87,32	69,28	85,89	69,14
REGIE DU FURAN	72,38	67,84	69,89	67,99	78,56	68,01
Structure de production de la moyenne vallée du Gier.	96,31	-	98,33	-	88,27	-

	2020			Indice linéaire de consommation [ILC en m ³ /j/km]	Indice linéaire de volumes non comptés [ILVNC en m ³ /j/km]	Indice linéaire de pertes [ILP en m ³ /j/km]
	Indice linéaire de consommation [ILC en m ³ /j/km]	Indice linéaire de volumes non comptés [ILVNC en m ³ /j/km]	Indice linéaire de pertes [ILP en m ³ /j/km]			
ANDREZIEUX BOUTHEON	46,97	3,13	3,07	45,67	3,52	3,40
CALOIRE	4,60	0,98	0,91	4,32	1,18	1,07
CELLIEU/CHAGNON	12,02	3,60	2,92	6,07	2,92	2,74
CHAMBOEUF	7,69	1,36	1,14	7,1	0,96	0,70
CHATEAUNEUF	8,83	2,47	2,15	8,79	2,42	2,24
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	5,78	2,38	2,16	6,07	1,32	1,17
FIRMINY	53,75	25,83	24,29	56,62	17,70	16,42
FONTANES	8,21	1,49	1,34	6,80	1,46	1,29
FRAISSES	9,17	1,79	1,79	8,34	3,71	3,61
GENILAC	14,01	3,40	3,34	13,86	2,36	2,25
LA FOUILLOUSE	9,90	1,03	0,72	8,87	1,94	1,76
LA GIMOND	4,21	2,26	2,07	5,16	0,96	0,78
LA GRAND CROIX	21,45	4,47	4,12	20,19	4,89	4,54
LA RICAMARIE	18,37	4,56	4,54	19,38	3,28	2,98
LA VALLA EN GIER	3,90	0,96	0,96	3,73	1,30	1,28
LE CHAMBON FEUGEROLLES	14,77	6,39	5,48	14,83	6,56	5,65
L'ETRAT	16,01	1,33	1,27	17,75	1,15	1,06
LORETTE	45,88	8,18	7,83	49,45	9,65	9,25
MARCENOD	3,64	1,70	1,64	3,33	0,34	0,28
PAVEZIN	3,63	2,69	2,65	3,51	1,48	1,44
RIVE DE GIER	30,84	8,88	7,84	30,15	4,20	3,83
ROCHE LA MOLIERE	14,25	1,88	1,76	13,09	3,37	3,12
ST BONNET LES OULES	7,13	1,54	1,11	6,09	1,29	1,06
ST CHAMOND – L'HORME	19,49	4,10	3,16	19,01	3,37	2,57
ST GALMIER	13,55	1,48	1,27	13,35	1,76	1,54
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	64,18	11,20	9,67	62,88	10,67	9,15
ST GENEST LERPT	16,20	1,35	1,16	15,27	1,97	1,79
ST HEAND	7,08	1,31	1,23	6,83	1,48	1,41
ST JOSEPH	7,35	2,50	2,48	7,54	1,62	1,53
ST MARTIN LA PLAINE	12,66	2,59	2,53	13,52	1,94	1,83
ST PAUL EN CORNILLON	8,83	1,44	1,36	8,83	1,44	1,37
ST PAUL EN JAREZ	14,52	1,63	1,48	14,67	1,51	1,35
ST PRIEST EN JAREZ	31,56	7,61	7,38	29,43	5,48	5,25
STE CROIX EN JAREZ	3,23	0,82	0,79	3,29	0,14	0,11
UNIEUX	18,34	8,98	8,67	17,47	4,74	4,29
VILLARS	21,38	4,19	3,10	20,70	3,85	3,40
REGIE DU FURAN	14,96	6,55	6,44	15,06	4,22	4,11
Structure de production de la moyenne vallée du Gier	139,74	2,63	2,36	135,2	16,78	16,51

Annexes

- Prix global d'une facture de 120 m³ d'eau assainie par commune
- Réservoirs des services AEP de Saint Etienne Métropole
- Pompages des services AEP de Saint Etienne Métropole
- Travaux réalisés en 2021
- Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Prix global d'une facture d'eau potable et d'assainissement de 120 m³ par commune

Conformément aux dispositions de l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les données suivantes présentent les différentes composantes d'une facture (et leurs proportions) pour une consommation de 120 m³ intégrant les services de fourniture d'eau potable et d'assainissement.

	Part eau potable* [€ HT]	Part assainissement* [€ HT]	Part Agence de l'eau [€ HT]	TVA [€]	Prix total de l'eau [€ TTC]
ABOEN	369,80 (60,01%)	157,60 (25,57%)	49,20 (7,98%)	39,67 (6,44%)	616,27
ANDREZIEUX-BOUTHEON	140,14 (34,36%)	190,69 (46,76%)	46,80 (11,47%)	30,21 (7,41%)	407,85
CALOIRE (Assainissement non collectif)	388,87 (88,51%)	0,00 (0,00%)	27,60 (6,28%)	22,91 (5,21%)	439,38
CELLIEU	219,02 (41,25%)	208,80 (39,32%)	65,74 (12,38%)	37,41 (7,04%)	530,97
CHAGNON	219,02 (42,22%)	197,69 (38,11%)	65,74 (12,67%)	36,29 (7,00%)	518,74
CHAMBOEUF	293,67 (53,47%)	167,73 (30,54%)	51,26 (9,33%)	36,61 (6,66%)	549,27
CHATEAUNEUF	344,40 (50,20%)	242,01 (35,27%)	52,80 (7,70%)	46,91 (6,84%)	686,12
DARGOIRE	348,82 (54,71%)	185,57 (29,11%)	61,20 (9,60%)	41,97 (6,58%)	637,56
DOIZIEUX	380,60 (55,34%)	208,80 (30,36%)	52,80 (7,68%)	45,58 (6,63%)	687,78
FARNAY	380,60 (56,33%)	197,76 (29,27%)	52,80 (7,81%)	44,48 (6,58%)	675,64
FIRMINY	217,36 (42,68%)	208,80 (41,00%)	46,80 (9,19%)	36,27 (7,12%)	509,23
FONTANES	441,99 (60,52%)	189,36 (25,93%)	51,98 (7,12%)	46,97 (6,43%)	730,30
FRAISSES	236,00 (44,62%)	208,80 (39,48%)	46,80 (8,85%)	37,30 (7,05%)	528,90
GENILAC	320,25 (50,09%)	208,80 (32,66%)	67,20 (10,51%)	43,05 (6,73%)	639,30
L'HORME	223,91 (41,90%)	208,80 (39,07%)	64,14 (12,00%)	37,59 (7,03%)	534,44
LA FOUILLOUSE	328,50 (52,30%)	205,76 (32,76%)	51,52 (8,20%)	42,34 (6,74%)	628,12
LA GIMOND	441,40 (67,39%)	126,45 (19,31%)	46,80 (7,14%)	40,36 (6,16%)	655,01
LA GRAND-CROIX	199,40 (39,01%)	203,85 (39,88%)	71,76 (14,04%)	36,16 (7,07%)	511,17
LA RICAMARIE	322,60 (52,01%)	208,80 (33,66%)	46,80 (7,55%)	42,06 (6,78%)	620,26
LA TALAUDIÈRE	314,00 (51,38%)	208,80 (34,16%)	46,80 (7,66%)	41,59 (6,80%)	611,19
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	380,60 (53,81%)	226,56 (32,03%)	52,80 (7,46%)	47,36 (6,70%)	707,32
LA TOUR-EN-JAREZ	126,62 (30,40%)	207,45 (49,81%)	51,05 (12,26%)	31,38 (7,53%)	416,50
LA VALLA-EN-GIER	235,20 (43,32%)	208,80 (38,45%)	60,96 (11,23%)	38,03 (7,00%)	542,99
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	248,80 (45,29%)	208,80 (38,01%)	53,40 (9,72%)	38,37 (6,98%)	549,37
L'ETRAT	304,55 (53,13%)	183,36 (31,99%)	46,80 (8,16%)	38,52 (6,72%)	573,23
LORETTE	182,57 (38,13%)	208,80 (43,60%)	52,80 (11,03%)	34,69 (7,24%)	478,86
MARCENOD	280,40 (48,70%)	208,80 (36,27%)	46,80 (8,13%)	39,74 (6,90%)	575,74
PAVEZIN	351,00 (52,94%)	205,71 (31,03%)	62,16 (9,38%)	44,16 (6,66%)	663,03
RIVE-DE-GIER	217,40 (41,25%)	208,80 (39,62%)	63,60 (12,07%)	37,20 (7,06%)	527,00
ROCHE-LA-MOLIERE	328,16 (51,82%)	208,80 (32,97%)	53,57 (8,46%)	42,74 (6,75%)	633,27

	Part eau potable* [€ HT]	Part assainissement* [€ HT]	Part Agence de l'eau [€ HT]	TVA [€]	Prix total de l'eau [€ TTC]
ROZIER-COTES-D'AUREC	369,80 (54,64%)	212,64 (31,42%)	49,20 (7,27%)	45,17 (6,67%)	676,81
SAINT-BONNET-LES-OULES	329,46 (54,84%)	184,47 (30,71%)	46,80 (7,79%)	40,01 (6,66%)	600,74
SAINT-CHAMOND	223,91 (41,90%)	208,80 (39,07%)	64,14 (12,00%)	37,59 (7,03%)	534,44
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	348,82 (53,11%)	208,80 (31,79%)	55,20 (8,40%)	43,97 (6,69%)	656,79
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	228,60 (42,63%)	208,80 (38,93%)	61,20 (11,41%)	37,68 (7,03%)	536,28
SAINT-ETIENNE	126,62 (30,29%)	208,80 (49,95%)	51,05 (12,21%)	31,52 (7,54%)	417,98
SAINT-GALMIER	251,35 (48,39%)	180,85 (34,82%)	51,60 (9,93%)	35,61 (6,86%)	519,41
SAINT-GENEST-LERPT	264,74 (47,19%)	204,32 (36,42%)	53,22 (9,49%)	38,78 (6,91%)	561,06
SAINT-HEAND	342,78 (52,21%)	216,79 (33,02%)	52,62 (8,02%)	44,29 (6,75%)	656,48
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	314,00 (51,38%)	208,80 (34,16%)	46,80 (7,66%)	41,59 (6,80%)	611,19
SAINT-JOSEPH	294,20 (49,50%)	206,72 (34,78%)	52,80 (8,88%)	40,62 (6,83%)	594,34
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	344,00 (52,19%)	208,80 (31,68%)	62,28 (9,45%)	44,09 (6,69%)	659,17
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	369,80 (54,46%)	214,67 (31,61%)	49,20 (7,25%)	45,38 (6,68%)	679,04
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	369,80 (53,51%)	225,60 (32,65%)	49,20 (7,12%)	46,47 (6,72%)	691,06
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	329,17 (54,12%)	191,51 (31,49%)	46,80 (7,70%)	40,69 (6,69%)	608,18
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	258,88 (45,59%)	216,52 (38,13%)	52,80 (9,30%)	39,66 (6,98%)	567,86
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	257,40 (46,67%)	208,80 (37,86%)	46,80 (8,49%)	38,48 (6,98%)	551,48
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	348,82 (53,80%)	195,36 (30,13%)	61,20 (9,44%)	42,95 (6,62%)	648,33
SORBIERS	314,00 (50,22%)	215,76 (34,51%)	52,92 (8,46%)	42,62 (6,82%)	625,30
TARTARAS	348,82 (55,05%)	182,02 (28,73%)	61,20 (9,66%)	41,62 (6,57%)	633,66
UNIEUX	332,58 (52,87%)	207,19 (32,94%)	46,80 (7,44%)	42,45 (6,75%)	629,02
VALFLEURY	348,82 (52,60%)	208,80 (31,49%)	61,20 (9,23%)	44,30 (6,68%)	663,12
VILLARS	278,56 (50,99%)	179,76 (32,91%)	51,00 (9,34%)	36,97 (6,77%)	546,28

(*) incluant parts Collectivité et Délégitaire le cas échéant

Réservoirs des services d'eau potable de Saint Etienne Métropole

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
ANDREZIEUX BOUTHEON	Château d'eau	La Chapelle	1 500	1	
	Bas Service - Citerne		300	2	
CALOIRE	La France		250	1	
	La Roche		70	1	
CELLIEU/CHAGNON	Pas de réservoir				
CHAMBOEUF	Terre Rouge		400	3	
CHATEAUNEUF	Pas de réservoir				
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	Doizieux Haut Service		460	2	
	Balaterie	Doizieux	35	1	
	St Just		460	2	
	Avaize		50	1	
	Farnay		660	2	1 cuve 130 m³ HS
	Ban		10	1	
FIRMINY	Marcoux		1 000	1	
	Très haut service		100	1	
FONTANES	Paqueroux		150	1	
	Sept Pins		300	1	
	Terreplate		150	1	
FRAISSES	Haut Montessus		125	1	
	Pin		1 000	1	
	Marseille		500	1	
	La Rivoire		30	1	
GENILAC	Pas de réservoir				
LA FOUILLOUSE	Le Vernay		1 500	1	
	Monichard		1 000	1	
	Les Grandes Granges		200	1	
LA GIMOND	Pas de réservoir				
LA GRAND CROIX	Pas de réservoir				
LA RICAMARIE	Château Brulé		350		
	Bessy		2350	2	
LA TALAUDIÈRE	La Combe		500	3	
LA VALLA EN GIER	Rossilol		30	1	
	Bourg		75	1	
	Lotissement		300	1	
	Pissord		100	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Cotatay Droit		1 000	2	
	Cotatay Gauche		1 000	1	
	Michalière Bas		500	1	
	Michalière Haut		500	2	
	Latour Est 1		1 000	1	
	Latour Est 2		1 000	1	
	Latour Ouest 1		1 000	1	
	Poix		200	1	
L'ETRAT	Orangerie		500	1	
LORETTE	Le Plan		500	1	HS
MARCENOD	Brunetton		100	1	
	Les Groles		45	1	
	La Combe		100	1	
PAVEZIN	Haut Service		75	2	
	Bas Service		75	2	
RIVE DE GIER	Couzon		1 500		
	Mollard		1 500	2	
	Flaches Maniquet		1 000	1	
	Grandes Flaches		1 000	2	
ROCHE LA MOLIERE	Le Devey		1 000	2	
	La Piotière		500	1	
ST BONNET LES OULES	Le Blanc		500	1	
	Le Bourg		200	2	
ST CHAMOND – L'HORME	Cote Bois		100	1	
	Super Chavanne		500	1	
	Chavanne		120	1	
	Grange Bruyas		1 250	2	
	Pasteur		1 000	1	
	Font Cottin		100	1	
	La Martinière 1		2 000	1	
	La Martinière 2		2 200	2	
	Bonzieux		1 000	1	
	Layat		4 000	2	
	Les Egaux		100	1	
	La Bruyassière		80	1	
	Peyrard		15	1	HS
	Le Fay		200	1	HS
	Saint-Martin		1 000	1	
	Montanerie		60	1	
	Lardière		60	1	
La Renaudière		4 000	2		
ST GALMIER	La Bérinche		500	1	
	Le Vernay		500	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	Bardonnanche	la Tour en Jarez	80		
	Bourg	la Tour en Jarez	200		
	la Dame Blanche		4 000		
	Jardin des Plantes		10 000		
	Michon		4 000		
	Musée		200		
	Pépinière		200		
	Montreynaud		2 000		
	Portail Rouge		7 000		
	Réjaillère Bas		4 000		
	Cret Tharraud	Saint Victor sur Loire	180		
	Guet	Saint Victor sur Loire	1 000		
	Réjaillère Haut		2 000		
	Bourg	Rochetaillée	400		
	Essertines	Rochetaillée	80		
	Salvaris	Rochetaillée	9		
	Solaure		20 000		
	Bourg	Saint Victor sur Loire	200		
Queret	Saint Victor sur Loire	80			
la Vionne		2 000			
ST GENEST LERPT	Bugnettes		1 000		
ST HEAND	Louison		2 000	4	
	Montpailloux		650	2	
	Le Coin		240	2	
	Joyaux		100	1	
	Bâche de Boissonnier		8		
ST JEAN BONNEFONDS	La Ronze		1 000	2	
	L'Hopital - Métrotech		750	1	
ST JOSEPH	Grenod		100		
	Berieux		200	2	
	Bissieux		80	1	Défense incendie
	La Plaine		150		
ST MARTIN LA PLAINE	Les Appros		1 400	4	
ST PAUL EN CORNILLON	La Soulière		600	2	
	Les Girards		200	1	
	Lyet		100	1	
ST PAUL EN JAREZ	Monthieu		50	1	
	They		50	1	
ST PRIEST EN JAREZ	Sainte Marguerite		400	2	
	Le Crêt		80	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
STE CROIX EN JAREZ	Chez Targe		100		
	La Challe		200		
	La Madonne		150		
SORBIERS	La Flache		1 000	2	
	L'Oeuf		2 000	3	
	Les Alouettes		200	2	
	Sapey		100	1	
UNIEUX	Lardier		250	1	
VILLARS	Le Grand Charlieu		1 500	1	
Ex SI Barrages	Station des 4 Vents	Firminy	3 000	3	
Ex SIAEMVG	Vigelon	Saint Paul en Jarez	1 000	2	
	Dorlay	La Terrasse sur Dorlay	1 000	1	
	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 000	2	
	Plat du Puy	Farnay	2 000	1	
	Granay	Chateauneuf	500	1	
	Crêt des Charmes	Cellieu	400	3	
	Bourg	Cellieu	1 000	2	
	Peyrieux	Cellieu	60	1	
	Les Echeries	Cellieu	200	1	
	La Croix de Chaire	Genilac	200	1	HS
	Les Peupliers	Genilac	800	2	
	Lachal	Genilac	400	2	
La Cula	Genilac	600	3		
TOTAL	135		132 982		

Pompages des services d'eau potable de Saint Etienne Métropole

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bache
ANDREZIEUX BOUTHEON	Pas de pompage			
CALOIRE	La France/la Roche		2 x 5 m ³ /h	
	La Mure		2 x 12 m ³ /h	
CELLIEU/CHAGNON	Echéries	Cellieu	3 m ³ /h	
CHAMBOEUF	Le Becot		30 m ³ /h	60 m ³
	Percivent		6 m ³ /h	
	Réservoir Terre Rouge		6 m ³ /h	
CHATEAUNEUF	Madinay		6 m ³ /h	
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	Vincendon		2 x 47 m ³ /h	
	Stade		2 x 2,2 m ³ /h	
	Soleil		2 x 3 m ³ /h	
	Doizieux Haut Service		2 x 4,5 m ³ /h	
	Aveize		2 x 9,5 m ³ /h	
	La Carrerarie		10 m ³ /h	
	Réservoir Farnay		2 x 6,9 m ³ /h	
FIRMINY	Traitement - Marcoux		100 m ³ /h	
	Marcoux - Très haut service			
FONTANES	La Guichardière		2 x 40 m ³ /h	70 m ³
	Terreplate		2 x 9 m ³ /h	
FRAISSES	Marseille		2 x 70 m ³ /h	
GENILAC	Pas de pompage			
LA FOUILLOUSE	Pompage Vernay Bas		2 x 96 m ³ /h	
	Vernay Haut		2 x 48 m ³ /h + 28 m ³ /h	
LA GIMOND	Pas de pompage			
LA GRAND CROIX	Pas de pompage			
LA RICAMARIE	Château Brulé		2 x 10 m ³ /h	25 m ³
	Plein Soleil			
LA TALAUDIÈRE	Rue Mendès France		2 x 32 m ³ /h	
LA VALLA EN GIER	La Jeanne			10 m ³
	La Rive		6 m ³ /h	10 m ³
	Les Mures			
	Chirat			
	Rossilol			

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bêche
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Latour		4 x 90 m ³ /h	
	Château de Feugerolles		2 x 6 m ³ /h	
	Poix		4 m ³ /h	
	Trablaine		2 x 16 m ³ /h	5 m ³
L'ETRAT	L'Orangerie		2 x 110 m ³ /h	15 m ³
	La Ferrandière		21 et 9 m ³ /h	
	Biarras		3 x 20 m ³ /h	
	surpresseur de l'Orangerie		14 et 13,8 m ³ /h	
	Les Cumines		2 x 4,5 m ³ /h	40 m ³
	La Gouyonnière		2 x 3 m ³ /h	1,9 m ³
LORETTE	Pas de pompage			
MARCENOD	La Combe		2 x 0,5 m ³ /h	
PAVEZIN	Pas de pompage			
RIVE DE GIER	Couzon		2 x 300 m ³ /h	
	Les Grandes Flaches		5,8 m ³ /h	
ROCHE LA MOLIERE	La Croix de la Garde		2 x 10 m ³ /h	60 m ³
ST BONNET LES OULES	Les Brosses		30 m ³ /h	60 m ³
	Les Varennes		17 m ³ /h	10 m ³
ST CHAMOND – L'HORME	Chavanne		2 x 8 m ³ /h	
	Accélérateur Chavanne		4 m ³ /h	
	Ollagnières		2 x 10 m ³ /h	20 m ³
	Martinière		2 x 300 m ³ /h	
	Layat		2 x 45 m ³ /h	
	Le Chatelet – Les Egaux		2 x 3 m ³ /h	14 m ³
	La Renaudière		2 x 60 m ³ /h	
	Maison Neuve		2 x 8,5 m ³ /h	5 m ³
	Bagnara		2 x 6 m ³ /h	4 m ³
	Pasteur		2 x 80 m ³ /h	
	La Rivoire		2 x 45 m ³ /h	
	Baraques		2 x 8 m ³ /h	
	Vers SIAEMVG		2 x 300 m ³ /h	
	Truzeau		2 x 1,6 m ³ /h	1 m ³
	La Bruyassière		1 x 6 m ³ /h	
	Le Fay		2 x 4,5 m ³ /h	
	Cussieux		2 x 4 m ³ /h	5 m ³
Devay Coulaux		2 x 5,7 m ³ /h		
ST GALMIER	Pont Chambon		250 m ³ /h	250 m ³

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bête
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	Laya		12 m ³ /h	
	Les Fougères		12 m ³ /h	
	Thoinet		12 m ³ /h	
	La Croix du Vrai	La Tour en Jarez	60 m ³ /h	
	Vionne Michon		2 120 m ³ /h	
	Montreynaud			
	Portail rouge			
	Réjaillère Bas			
	Crêt Tharraud			
	Guet	Saint Victor sur Loire		
ST GENEST LERPT	Minois		2 x 13,5 m ³ /h	10 m ³
	Landuzière		2 x 5 m ³ /h	
	Crêt de la Vigne		3 x 16 m ³ /h	
	Petit Bourbon		2 x 7,2 m ³ /h	
ST HEAND	Les Joyaux		2 x 130 m ³ /h	
	Le Coin		2 x 120 m ³ /h	
	Louison		2 x 65 m ³ /h	
	Marthouret		2 x 3,6 m ³ /h	
ST JEAN BONNEFONDS	Bel Air ou Grand Cimetière		3 x 35 m ³ /h	
ST JOSEPH	Pas de pompage			
ST MARTIN LA PLAINE	Les Grandes Flaches		2 x 80 m ³ /h	60 m ³
	Grenod		2 x 50 m ³ /h	
	Champagnière		2 x ?	
ST PAUL EN CORNILLON	Soulière		30 et 23 m ³ /h	
	Bois de la Rive		2 x 8 m ³ /h	HS
	Le Lyet		1 x 5 m ³ /h	Accélérateur
	Gampille		1 x 22 m ³ /h	
	Clos du Plateau		2 x 10 m ³ /h	
ST PAUL EN JAREZ	Moulin Payre		2 x 13 m ³ /h	
	Monthieux		2 x 3 m ³ /h	
ST PRIEST EN JAREZ	Sainte Marguerite		2 x 15 m ³ /h	
	Le Crêt		2 x 14 m ³ /h	
	Le Levant		2 x 10 m ³ /h	
STE CROIX EN JAREZ	Pas de pompage			
SORBIERS	La Vaure		3 x 125 m ³ /h	
	Flache		2 x 115 m ³ /h	
	Sapey		2 x 5 m ³ /h	
	Les Alouettes		2 x 8 m ³ /h	
	Croix Rouge		2 x 11 m ³ /h	
	Montgirard		2 x 3 m ³ /h	
UNIEUX	Pas de pompage			
VILLARS	Pas de pompage			

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_011-DE

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bâche
Ex SIAEMVG	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 x 200 m ³ /h	
	Frontignat	La Grand Croix	2 x 80 m ³ /h	
	Charme	Cellieu	2 x 35 m ³ /h	
	Peyrieux	Cellieu	2 x 10 m ³ /h	
	Echeries	Cellieu	2 x 10 m ³ /h	
	Peupliers	Génilac	2 x 100 m ³ /h	
	Lachal	Génilac	2 x 20 m ³ /h	
	Granay	Chateauneuf	2 x 60 m ³ /h	HS
Nombre d'ouvrages total	110			

Travaux sur les infrastructures de distribution réalisés en 2021

Service	Localisation des travaux	Objet	Linéaire	Coût (K€)
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Lorisson - Saules	Renouvellement de 6 branchements en plomb		22 778,54 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Regard comptage du SYPROFORS	Modification		3 400,00 €
CALOIRE	Chemin du Rocher	Renouvellement du réseau et des branchements: 167ml de fonte DN60 + 61ml de PEHD DN25 + 3m PEHD DN32 4 regards ventouse/vannes + 1 hydrostab DN50 + 7 branchements	167	39 000,00 €
CHAMBOEUF	Chemin du Luminaire	Renouvellement de 425 ml en Fonte DN 100 mm + 4 branchements + 2 compteurs de sectorisation	425	48 795,52 €
FIRMINY	Rue de Chazeau: rue de l'abbaye et rue de la Fraternité	Renouvellement du réseau et des branchements: 220ml de Fonte DN80 + 170ml de Fonte DN100 + 40ml de Fonte DN150 + 120ml de PEHD DN25 + 50ml de PEHD DN32 et 2m de PEHD DN63 + 1PI + 22 branchements	430	115 000,00 €
FIRMINY	Impasse du collège des filles	Renouvellement du réseau et des branchements: 100ml de Fonte DN80 + 55ml de PEHD DN25 + 45ml de PEHD DN50 + 7 branchements	145	37 000,00 €
FRAISSES	Rue Coquelin	Renouvellement du réseau et des branchements: 172ml de Fonte DN100+120ml de PEHD DN25 + 15ml de PEHD DN32 + 56ml PEHD DN63 + 12 branchements + 1PI	228	36 000,00 €
FONTANES	Chemin de saint galmier	renouvellement des réseaux AEP pose d'un PEHD 63mm sur environ 70 ml	70	18 947,00 €
FONTANES	Rue du Sépulcre	extension du réseau d'eau potable en vue de la construction d'un lotissement communal sur 26 ml (PEHD 63 mm)	26	2 678,99 €
GENILAC	route des Arcs	Renouvellement conduite AEP Fonte DN 100 PEHD DN 25 et 50 mm	219	111 014,72 €
LA FOUILLOUSE	Pré Furan	Renouvellement de 180 ml de PEHD DN 63 mm et de 6 branchements	180	44 459,47 €
LA FOUILLOUSE	Allée du Forez	Renouvellement de 225 ml de Fonte DN 100 mm, de 104 ml de PEHD 63 mm et de 21 branchements	329	70 748,55 €
LA FOUILLOUSE	Avenue Jean Faure	Renouvellement de 630 m de fonte DN150 mm	630	422 558,00 €
LA FOUILLOUSE	Route de Saint Héand - 1ère tranche	Renouvellement de 180 ml de Fonte DN 150 mm, de 100 ml de Fonte DN 125 mm et de 21 branchements	280	Sur 2022
LA GRAND-CROIX	Combérigol	Renouvellement conduite AEP	675	136 753,55 €
LA GRAND-CROIX	Rue du Dorlay	Maillage	29	18 574,00 €
LA GRAND-CROIX	Rue Sauzéa	Renouvellement conduite AEP	29	49 922,00 €
LA GRAND-CROIX	Rue Pétrus Tourton	Renouvellement conduite AEP	29	49 922,00 €

Service	Localisation des travaux	Objet	Linéaire	Coût (K€)
LA GRAND-CROIX	Rue de burlat et combattant	Reprise branchement	41	7 233,19 €
LA RICAMARIE	Rue Jean Pierre Blachier	Renouvellement réseau et branchements: 26ml de Fonte DN150 + 3 branchements +13ml de PEHD DN32 +38ml de PEHD 110	64	31 000,00 €
LA RICAMARIE	Rue du Caporal Laroix	Renouvellement branchements : 22ml de PEHD DN25 + 11 branchements		18 000,00 €
LA RICAMARIE	Réservoir Château Brulé - rue Sadi carnot - carrefour Libération/Jean Jaurès	Création de 3 Débitmètres de sectorisation		69 000,00 €
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	Moulin Pinthe	Extension réseau AEP 350 ml Polyéthylène DN 40, 10 ml Polyéthylène DN 25	350	Sur 2022
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	Route des Moulins	Détection de réseau		1 357,28 €
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	Route des Genest D'or	Extension réseau AEP 150 m en PEHD DN 40 mm	150	16 411,00 €
L'ETRAT	impasse de l'église	branchement d'un immeuble		6 142,93 €
L'ETRAT	Rue de Verdun	débitmètre		8 626,81 €
L'ETRAT	Lieu-dit Cumines du carrefour route de la Thérie au carrefour route des Crêtes	renouvellement de la canalisation AEP phase 2: 775 ml de canalisation PEHD 63mm + 273 ml de canalisation PEHD 50 mm+ 160 ml de branchements	1 048	87 630,37 €
L'HORME	Rue Louis Pasteur	Renouvellement conduite AEP	424	182 603,43 €
MARCENOD	Les Grolles	Maillage 15 m en PEHD DN 63 mm	15	9 578,15 €
PAVEZIN	1380 Route de Pavezin	Tampon		2 502,50 €
PAVEZIN	route du Col	reprise drain et création regard		4 062,00 €
RIVE DE GIER	diverses rues	Renouvellement Branchement Plomb		13 633,58 €
RIVE DE GIER	COUZON Agitateur Bâche	Rénovation station		6 018,98 €
RIVE DE GIER	COUZON Pompe	Rénovation station		1 779,09 €
RIVE DE GIER	COUZON Vannes	Rénovation station		1 529,09 €
RIVE DE GIER	MOLLARD Analyseur Chlore	Rénovation station		3 579,26 €
RIVE DE GIER	Rue du Puit de la Faye	Purge automatique		2 733,27 €
RIVE DE GIER	Rue de l'Asaret	Raccordement hydraulique		6 200,00 €
RIVE DE GIER	Chemin des Giraudières	Renouvellement de 90 m de fonte DN 100 mm	90	26 400,00 €
ROCHE LA MOLIÈRE	Crêt Pommat	Extension de réseau 200 ml de PEHD en DN100	200	5 400,00 €
ROCHE LA MOLIÈRE	Rue Marcel Paul / rue des Jacinthes	Renouvellement de 240ml de fonte DN100+163ml de PEHD DN25 + 13 branchements	240	73 000,00 €
SAINT-BONNET LES OULES	Chemin des Equidés	Renouvellement de 246 ml en Fonte DN 100 mm + 10 branchements	246	39 868,90 €
SAINT-BONNET LES OULES	Chemin des Brosses	renouvellement de 233 ml en Fonte TT DN 125 mm + 509 ml en Fonte DN 125 mm	742	113 998,75 €
SAINT-CHAMOND	Rue de la Friaude	Renouvellement conduite AEP PEHD 63 mm	200	30 823,16 €
SAINT-CHAMOND	La Glacière	Renouvellement conduite AEP PEHD 63 mm	35	9 657,38 €
SAINT-CHAMOND	Rue Général de Gaulle	Reprise branchement Fonte DN 100	22	6 566,00 €

Service	Localisation des travaux	Objet	Linéaire	Coût (K€)
SAINT-CHAMOND	Impasse de repos	Renouvellement conduite AEP PEHD 75 mm	75	37 112,27 €
SAINT-CHAMOND	Rue Général de Gaulle	Renouvellement conduite AEP Fonte DN 100 et PEHD DN 25	228	69 128,80 €
SAINT-CHAMOND	Rue Jean Baptiste Rivory	Renouvellement conduite AEP FONTE DN 100, PEHD DN 63	195	43 173,62 €
SAINT-CHAMOND	Rue de la Friaude	Extension réseau AEP PEHD DN 63	86	15 461,73 €
SAINT-CHAMOND	Rue Drevon	Renouvellement conduite AEP Fonte ductile standard DN 100	180	46 219,52 €
SAINT-CHAMOND	Rue Blanqui	Renouvellement conduite AEP Fonte ductile standard 125 m en DN 100 et PEHD DN 40	132	46 195,70 €
SAINT-ETIENNE	Rue et impasse des Maisons rouges	Renouvellement de 692 ml par tubage en PEHD 32 mm, 50 mm et 75 mm	692	131 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Cuvier	Renouvellement de 153 ml par tubage en PEHD 75 mm	153	33 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Place Docteur Riou	Renouvellement de 674 m par tubage en PEHD 75 mm et 90 mm, extension de 125 m en PEHD 90 mm	674	10 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue et impasse Georges Clémenceau	Renouvellement de 735 ml - Ø 100 et 80 - (1947 - 1955)		140 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue de Carcaret	Renouvellement de 287 ml par tubage en PEHD 90 mm	287	47 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Valentin Haüy	Renouvellement de 192 ml par tubage en PEHD 280 mm	192	65 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Montagny	Renouvellement de 88 ml par tubage en PEHD 280 mm	88	35 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Desaugier	Renouvellement de 180ml par tubage en PEHD 90 mm	180	38 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Edgar Quinet	Renouvellement de 224 ml par tubage en PEHD 90 mm et 180 mm	224	69 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Impasse des Roses	Renouvellement de 180 ml par tubage en PEHD 140 mm	180	46 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Charles Longuet	Renouvellement de 107 ml par tubage en PEHD 90 mm	107	28 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Baudin	Renouvellement de 366 ml par tubage en PEHD 90 mm	366	68 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue de Terrenoire	Renouvellement de 220 ml par tubage en PEHD 140 mm	220	61 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Passage Bernanos	Renouvellement de 103 ml par tubage en PEHD 280 mm	103	46 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Passage Mozart	Renouvellement de 88 ml par tubage en PEHD 280 mm	88	40 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Docteur Alexis Carrel	Renouvellement de 389 ml par tubage en PEHD 32 mm, 50 mm	389	55 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Saint-Marc	Renouvellement de 366 ml par tubage en PEHD 225 mm et 355 mm	366	150 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Henri Déchaud	Renouvellement de 470 ml par tubage en PEHD 280 mm	470	161 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Sovignet	Renouvellement de 331 ml par tubage en PEHD 180 mm	331	100 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Allée Claude Grivolla	Renouvellement de 385 ml par tubage en PEHD 280 mm, 225 mm	385	167 000,00 €

Service	Localisation des travaux	Objet	Linéaire	Coût (K€)
SAINT-ETIENNE	Montée Pierre Dubouchet - rue de Tardy	Renouvellement de 152 ml par tubage en PEHD 225 mm	152	70 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Montée du Bourg	Renouvellement de 42 ml par tubage en PEHD 125 mm	42	25 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Horace Vernet	Renouvellement de 42 ml par tubage en PEHD 90 mm	42	9 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Jean Allemande	Renouvellement de 270ml par tubage en PEHD 90 mm et 75 mm	270	61 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Renouvellement des branchements dans le cadre des travaux neufs			481 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Branchements divers			180 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Renouvellement divers vannes			108 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Renouvellement des drains des captages du Furan			103 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Protection de l'aqueduc du Lignon			22 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Renouvellement du débitmètre Ø 700 sur la conduite forcée Lignon			3 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Renouvellement électromécanique Solaure			44 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Renouvellement de 7 vannes dans chambre de vannes de réservoir			181 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Sécurisation des ouvrages et maintien du patrimoine			80 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Travaux sur bâtiments du siège			10 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Travaux divers sur ouvrages adduction			25 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Travaux divers sur ouvrages hors réseau			32 000,00 €
SAINT- GALMIER	Rue Jean Monnet	Renouvellement et mise en place d'une canalisation diamètre 100 en Fonte 165 ML et reprise de 11 branchements	165	41 046,00 €
SAINT- GALMIER	Avenue de la Coise	Renouvellement de 389 m de fonte DN 100 mm + 10 branchements	389	105 100,00 €
SAINT- GALMIER		Création de 2 compteurs de sectorisation		20 900,00 €
SAINT-GENEST- LERPT	Lieu-dit Surieux	renouvellement de la canalisation AEP 1000 ml de canalisation en fonte DN 100	1 000	184 204,93 €
SAINT-GENEST- LERPT	Marendon	Maillage		5 308,53 €
SAINT-HEAND	Albigneux	Renouvellement et dévoiement de 30 m de PEHD 63 mm	30	8 300,00 €
SAINT-HEAND	Le Guillarme	Reprise de 2 branchements		5 400,00 €
SAINT-HEAND	Riffoy	Renouvellement de 88 m de fonte DN100, de 95 m de fonte DN 60mm et de 170 m de PEHD 40 mm + 17 branchements repris	353	83 000,00 €
SAINT-HEAND	La Bornière	Renouvellement de 230 de PEHD DN 50 mm + 1 branchement	230	76 000,00 €
SAINT-JEAN- BONNEFONDS	Réservoir de la ronze	Remplacement d'une pompe		3 369,50 €
SAINT-JOSEPH	réservoir Grenod	Travaux équipement		2 517,00 €
SAINT- MARTIN-LA- PLAINE	Chemin de Fer	Extension réseau AEP	40	17 733,74 €
SAINT- MARTIN-LA- PLAINE	Les Grandes Flaches	Travaux équipement		6 570,60 €

Service	Localisation des travaux	Objet	Linéaire	Coût (K€)
SAINT-PAUL EN CORNILLON	La Vaure - les Girards	interconnexion des réseaux de Fraisses et St Paul en Cornillon: 1 stabilisateur + 1 limiteur de débit + 426ml de fonte DN100 + 1 regards de comptage pour vente en gros +40ml de PEHD DN25 + 3 branchements + 1419ml de Fonte DN150	1845	265 000,00 €
SAINT-PAUL EN CORNILLON	Route du barret	Renouvellement du réseau et des branchements : 215ml de Fonte DN100 + 36ml de PEHD DN25 + 25ml de PEHD DN50 + 12 branchements	240	38 000,00 €
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	Rue Dolly	Renouvellement de la canalisation AEP pose de 305 ml de fonte DN 100 + 70 ml de branchement	305	121 687,34 €
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	Rond-point CHU	Installation compteur sectorisation		15 093,10 €
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ		Renouvellement Compteurs		10 726,72 €
SORBIERS	Réservoir des Flaches	changement des pompes		29 926,31 €
SORBIERS	Onzonniere (Lotissement I')	renouvellement de la canalisation AEP 120 m de PEHD DN 50 mm + 7 branchements	120	28 211,00 €
SORBIERS	Rue de l'Industrie	renouvellement de la canalisation AEP 70 ml PEHD DN 63 mm + 5 branchements	70	33 353,92 €
SORBIERS	impasse des érables	renouvellement d'un branchement 80 ml D 25 mm		9 283,50 €
SORBIERS	Surpresseur sapey	Changement de pompe		4 435,15 €
SORBIERS	Surpresseur Montgirard	Changement de pompe		11 252,35 €
SORBIERS	Rue du Beaujolais	Renouvellement de la canalisation AEP pose d'une fonte DN100 sur 295 ml + 94 ml de branchement (fin des travaux 2020)	45	45 979,98 €
STE CROIX EN JAREZ	Le Bourg	Renouvellement réseau AEP	630	91 771,81 €
UNIEUX	Résidence Mallard (tranche 1)	Renouvellement Réseau et Branchements : 246ml de Fonte DN60 + 25ml de Fonte DN100 + 150ml de PEHD DN25 + 10ml de PEHD DN40 + 36ml de PEHD DN60 + 13ml de PEHD DN100 + 20 branchements	330	70 000,00 €
VILLARS	Route des Cyclotouristes	Renouvellement de la canalisation AEP, pose de 685 ml de PEHD 160 + 45 ml de fonte + 71 ml de branchement	730	70 165,50 €
VILLARS	Rue du Breuil phase 2 : rue du huit mai - place Gambetta	Renouvellement de la canalisation AEP 360 ml de fonte DN200	360	71 386,68 €
TOTAL				6 678 191,11 €

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_011-DE

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre à norme les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

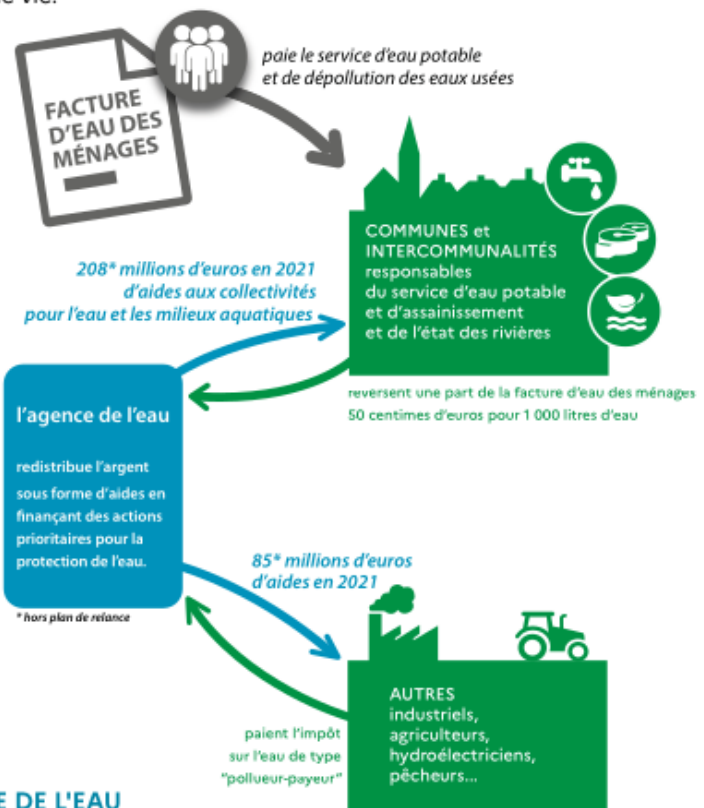
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_011-DE



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



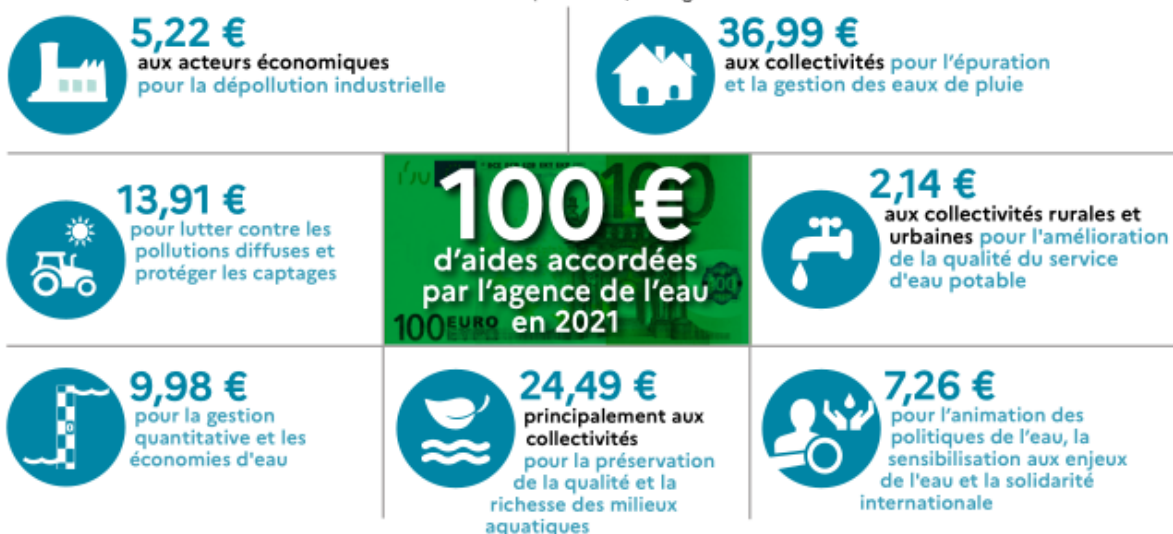
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

S²LOW

ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_011-DE

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communes, 36 départements et 8 régions
13 millions d'habitants.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_011-DE



Délégation Armorique

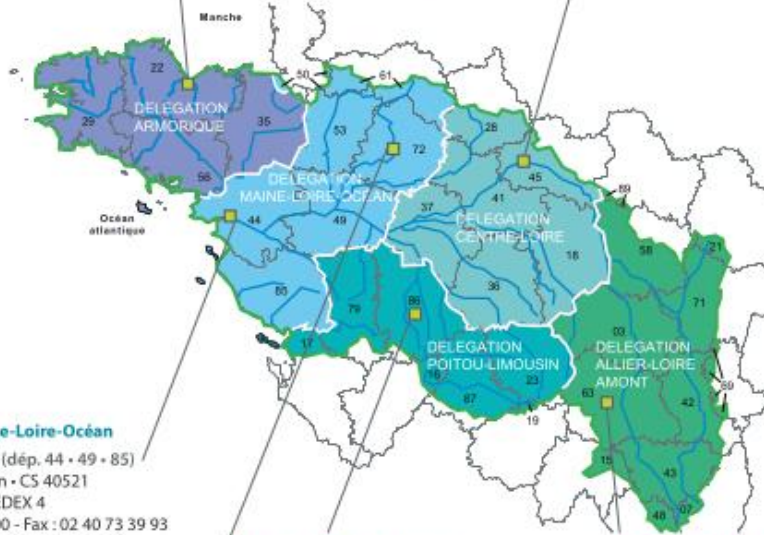
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



PEFC
Réalisation : AELB-DIC • mars 2022 • Imprimé sur papier PEFC™
Credits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - iStockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

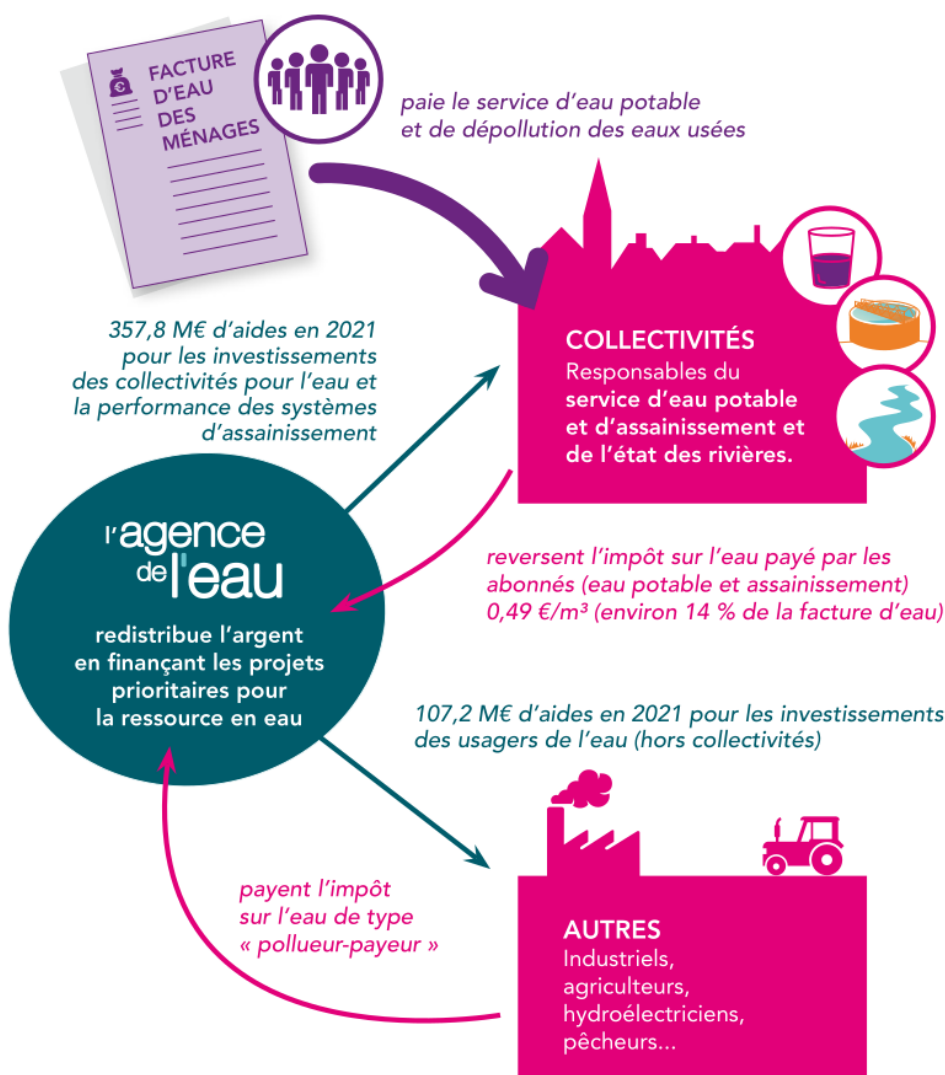
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

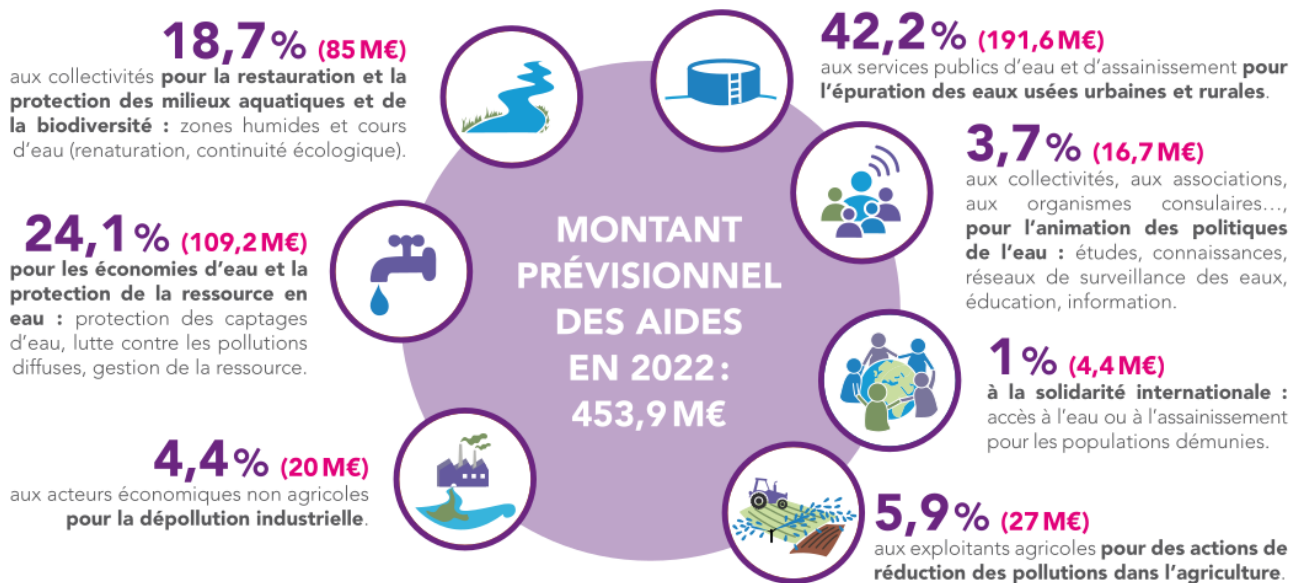
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

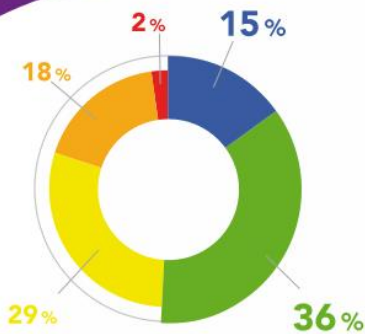


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

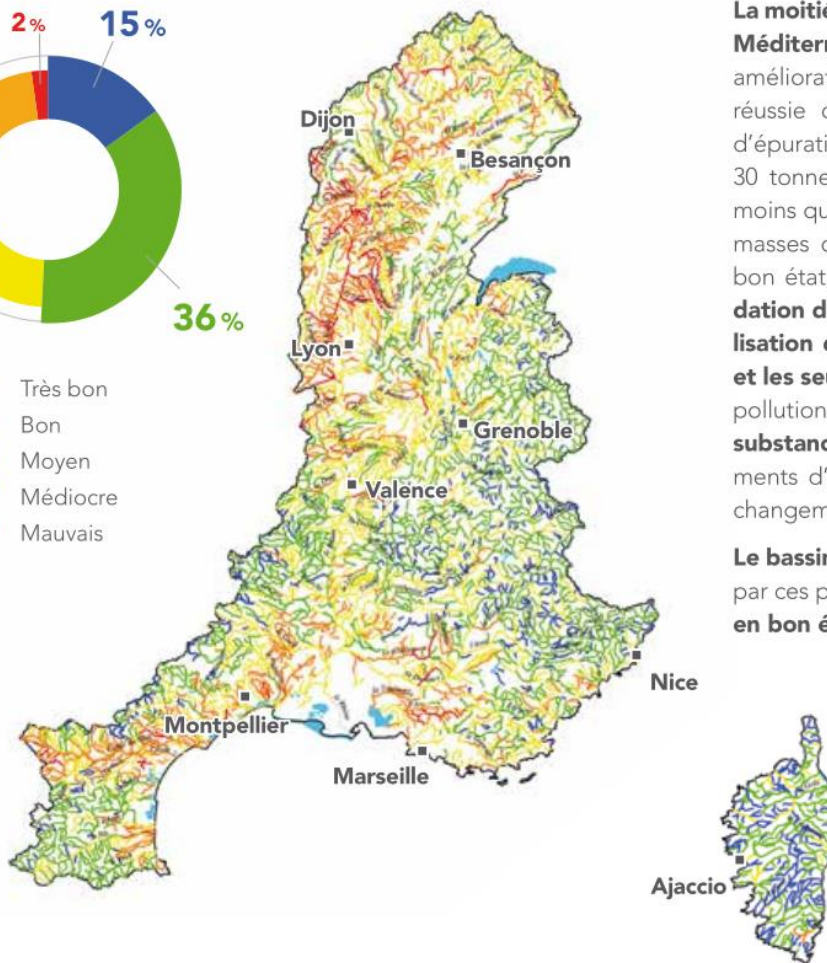
QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau

Situation en 2021



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

EN IMMERSION

DÉCOUVREZ le podcast !

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_011-DE



Saint-Etienne Métropole
2 Avenue Grüner - CS 80257
42006 Saint-Etienne Cedex 1
Tél 04 77 49 21 49
e-mail : accueil@saint-etienne-metropole.fr